

Rapport annuel de gestion 2023-2024

Fonds de recherche du Québec — Santé



Coordination et rédaction : Service de la planification et de la performance

Nous remercions toutes les personnes des Fonds de recherche du Québec ayant collaboré à cette publication.

Ce rapport annuel de gestion est également diffusé en format PDF sur le site Web des FRQ :

www.frq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-555-00035-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-555-00036-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU SCIENTIFIQUE EN CHEF ET DE LA DIRECTRICE SCIENTIFIQUE	iv
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES.....	v
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref.....	7
1.2 Faits saillants.....	10
2. LES RÉSULTATS.....	18
2.1 Tableau de bord du plan stratégique	18
2.2 Résultats relatifs au plan stratégique	19
Orientation 1 : Attirer et retenir des talents en recherche diversifiés, créatifs et agiles, assurant une main-d'œuvre innovante pour l'ensemble de la société	19
Orientation 2 : Propulser la recherche libre et fondamentale, génératrice de découvertes de rupture.....	23
Orientation 3 : Positionner la recherche comme un incontournable pour répondre aux enjeux de partenaires et aux grands défis de société	30
2.3 TABLEAUX.....	36
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	45
3.1 Utilisation des ressources humaines	45
3.2 Utilisation des ressources financières	46
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	47
4. AUTRES EXIGENCES.....	49
4.1 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	49
4.2 Gestion des effectifs.....	49
4.3 Développement durable.....	50
Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2023-2024 (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	50
4.4 Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	53
4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	53
4.6 Gouvernance des sociétés d'État.....	59
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	68
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	69
5. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024.....	72
ANNEXE.....	91
Acronymes.....	91

MESSAGE DU SCIENTIFIQUE EN CHEF ET DE LA DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Madame Christine Fréchette, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Monsieur Christopher Skeete, Ministre délégué à l'Économie

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), conformément à la *Loi sur l'administration publique*. Conformément à l'article 35 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, L.Q. 2024, c.16, ce dernier rapport annuel du FRQS couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mai 2024. Toutefois, les résultats relatifs au plan stratégique et au plan d'action de développement durable sont présentés pour la période de 12 mois allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, en lien avec les cibles annualisées de ces plans.

Ce rapport fait état des principales réalisations du FRQS dans le cadre de sa mission de promouvoir et de soutenir la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheuses et chercheurs en santé. Les résultats sont le reflet des engagements concrets du FRQS au regard des grandes orientations de la deuxième année de son Plan stratégique 2022-2025, de son Plan d'action de développement durable 2023-2028, ainsi que de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2028.

De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles du Fonds. Nous soulignons la mobilisation des membres du personnel, qui s'est avérée primordiale dans la concrétisation des réalisations présentées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le scientifique en chef du Québec,

La directrice scientifique du FRQS,



Rémi Quirion



Carole Jabet

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Fonds de recherche du Québec – Santé ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mai 2024.

Le scientifique en chef du Québec,

La directrice scientifique du FRQS,



Rémi Quirion



Carole Jabet

L'ORGANISATION



Carole Jabet, directrice scientifique du FRQS (au centre), s'entretient avec Mona Nemer, conseillère scientifique en chef du Canada, dans le cadre du Symposium sur la covid longue en septembre 2023.

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Les trois Fonds de recherche – Nature et technologies, Santé, Société et culture – sont des sociétés d'État qui ont été regroupées en 2011 sous la présidence du scientifique en chef du Québec (Recueil des lois et règlements, chap. M-15.1.0.1), afin d'établir une direction forte en matière de soutien et de promotion de la recherche québécoise et ainsi de mieux positionner le Québec scientifique à l'échelle mondiale. Cette bannière commune vise aussi à favoriser les synergies entre les différents secteurs de recherche et à donner une visibilité accrue, ici comme ailleurs, à la recherche québécoise. Les Fonds contribuent ensemble à créer une véritable société du savoir, reconnue pour l'excellence de ses chercheuses et chercheurs et la qualité de ses réalisations en recherche.

Le 9 mai 2024, la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* a été adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale. Cette Loi, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024, crée le Fonds de recherche du Québec, qui réunit les trois Fonds actuels.

Déposé en Chambre le 7 février 2024, le projet de loi a fait l'objet d'auditions et de mémoires de la part d'importants acteurs de la communauté de la recherche universitaire et collégiale lors de séances de la Commission de l'économie et du travail. Plusieurs amendements ont été apportés au projet de loi et répondent aux principales préoccupations et inquiétudes formulées par la communauté de la recherche.

La Loi permet aux Fonds de répondre à l'ensemble des exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, à laquelle ils sont assujettis depuis juin 2022, avec l'obligation de s'y conformer d'ici juin 2024. Sur le plan organisationnel, elle aura entre autres pour effet de simplifier les opérations administratives, de maximiser les synergies entre les secteurs de recherche et de mieux prendre en compte l'intersectorialité dans les programmes de bourses et de subventions.

Tant sur le plan budgétaire que sur celui de la représentativité de la communauté de la recherche, la Loi répond aux principales préoccupations. Tout d'abord, la recherche libre et la recherche fondamentale sont inscrites en toutes lettres dans le texte de la Loi et celle-ci prévoit une prépondérance du financement de la recherche libre. Ensuite, la Loi prévoit que les budgets seront séparés par secteur. Finalement, sur le plan de la gouvernance, le conseil d'administration du FRQ sera représentatif des trois grands secteurs de recherche. Il sera composé de 15 à 19 membres, incluant au moins quatre membres de la communauté par secteur de recherche, en plus des directions scientifiques et du scientifique en chef. De plus, la Loi prévoit la création d'un comité scientifique consultatif dans chaque secteur de recherche.

Mission

Les Fonds de recherche du Québec partagent une mission commune, dans leurs secteurs de recherche respectifs : **Soutenir et promouvoir la recherche et sa relève dans leur excellence, leur diversité et leur ouverture, afin de stimuler la découverte et l'innovation.**

Vision

Les Fonds de recherche du Québec, acteurs incontournables et catalyseurs de la recherche au Québec, partagent une vision commune : **Une recherche reconnue ici et ailleurs, accessible, engagée à comprendre le monde et porteuse de solutions aux défis de société.**

Le FRQS vise plus spécifiquement : **Une recherche qui vibre avec la société et sa diversité, pour une santé durable, ressource essentielle au développement individuel et à la prospérité socioéconomique.**

Valeurs

En plus de leur adhésion aux cinq valeurs de l'administration publique que sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect, les FRQ partagent les trois valeurs suivantes :

Collaboration

La collaboration est l'action de travailler en commun pour l'atteinte d'objectifs partagés entre membres d'une équipe, d'un organisme ou de plusieurs organismes. Elle repose sur la confiance, la transparence et la collégialité, permettant ainsi de renforcer la capacité du Fonds à répondre aux attentes de la société et de viser l'excellence.

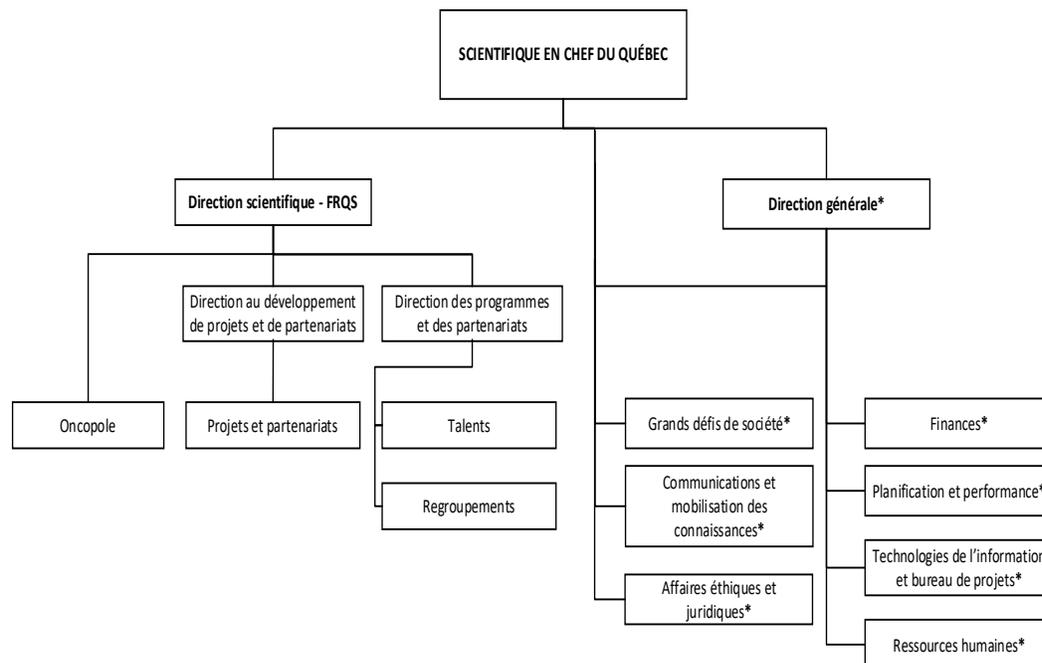
Ouverture

L'ouverture est une attitude par laquelle une personne ou une organisation est capable de remettre en question ses propres opinions et façons de faire en plus de chercher à connaître, comprendre et estimer les perspectives, idées et expériences qui diffèrent des siennes.

Rigueur

La rigueur témoigne du souci déployé pour remplir ses fonctions avec honnêteté, responsabilité et excellence. Elle nécessite notamment la mise en œuvre des plus hautes normes d'exactitude dans les processus et modalités d'évaluation. La rigueur est essentielle pour assurer la crédibilité des activités menées par le Fonds, particulièrement celles relatives aux processus d'évaluation scientifique et de gestion des demandes de financement.

Structure organisationnelle



*Services partagés entre les trois Fonds de recherche

Chiffres clés

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024



137,5 M\$ en investissements du FRQS,
incluant la part des partenaires



43,2* membres du personnel
relevant du budget du FRQS



4 935 chercheuses et chercheurs soutenus
dans les programmes du FRQS et les
programmes communs aux trois Fonds



1 193 titulaires d'une
bourse d'excellence
(formation ou stage)



47 regroupements de
recherche dont 43
réguliers



1 029 subventions de
recherche accordées



793 membres
de **202** comités
d'évaluation**



39 établissements
gestionnaires
d'octrois



23 partenaires de
programmes de
recherche

*Le budget du FRQS prend en charge une partie des membres du personnel relevant des services partagés entre les trois Fonds.

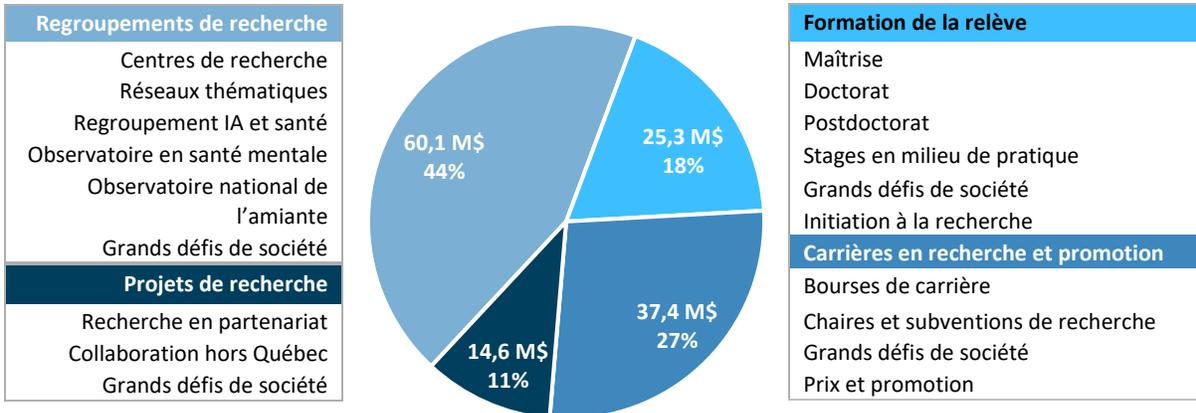
**Nombre distinct. Une personne peut faire partie de plus d'un comité.

1.2 Faits saillants

Répartition des octrois¹

Le FRQS appuie la communauté de la recherche au moyen de ses programmes d'aide financière dans quatre axes.

137,5 M\$ EN INVESTISSEMENTS DU FRQS
 (incluant 2,9 M\$ en frais indirects de recherche, 14,4 M\$ de ses partenaires et 6,4 M\$ des autres Fonds)



¹ Les montants du graphique ont été arrondis. Pour les données complètes, voir le tableau 1. Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Principales réalisations de l'année



Adoption de la loi 16

Création du Fonds de recherche du Québec. La *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale le 9 mai 2024, prévoit la création du Fonds de recherche du Québec, lequel réunit les trois Fonds actuels. La Loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024.

En avril 2024, le scientifique en chef du Québec et les trois directrices scientifiques des Fonds de recherche du Québec avaient convié la communauté de la recherche à une séance d'échange au cours de laquelle il a été possible de discuter et de poser des questions sur les dispositions prévues par cette Loi. Enfin, les FRQ ont mis en ligne une page Web, incluant un document Questions-Réponses.



Planification
stratégique

Performance relative au plan stratégique. Le FRQS a atteint 91 % (10/11) des cibles de son plan stratégique en 2023-2024.



Hausse de la valeur des bourses. La valeur des bourses de maîtrise est passée de 17 500 \$ à 20 000 \$ et la valeur des bourses de doctorat de 21 000 \$ à 25 000 \$ grâce à une injection de 50 millions de dollars sur cinq ans pour les FRQ.



Développement
durable

Adoption du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Au cours des cinq années couvertes par ce plan, le FRQS, le FRQNT et le FRQSC mobiliseront leurs efforts afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). Pour sensibiliser la communauté scientifique ainsi que ses partenaires au rôle de la science dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD, les FRQ ont ajouté une section dans les formulaires de demande des concours avec une thématique ciblée afin que les personnes candidates puissent identifier la contribution éventuelle de leur projet à l'atteinte d'une santé durable, dont les principes sont en adéquation avec plusieurs des ODD.



Des évènements
rassembleurs

Soirée des Grands Sages. En novembre 2023, le scientifique en chef du Québec et les FRQ ont remis les premiers prix Grands Sages à trois doctorantes. Ces prix, qui soulignent cette année l'apport d'une chercheuse et de deux chercheurs ayant marqué l'histoire de la science au Québec – Brenda Milner en neurosciences, Serge Payette en environnement et Guy Rocher en éducation –, honorent trois figures montantes de la recherche.

Forum sur la science en français. Au printemps 2023, à l'occasion du forum *La science en français au Québec et dans le monde*, 42 personnes conférencières, panélistes et interviewées ont fait part d'états des lieux, se sont exprimées sur la question et ont formulé des pistes de solutions pour promouvoir la science en français et valoriser les publications en français. Le forum a réuni près de 250 participantes et participants en virtuel et en présentiel.

Vivre ensemble l'éclipse totale de soleil. Les FRQ et leurs partenaires ont fait en sorte de susciter l'intérêt du public québécois pour l'éclipse solaire du 8 avril 2024. Dans une lettre ouverte publiée dans le journal *La Presse*, le scientifique en chef du Québec a souligné que ce phénomène était « l'occasion de partager collectivement un moment d'émerveillement unique, que la science nous aide à mieux connaître et comprendre ».



Offre de programmes
bonifiée

Nouvelle cartographie des réseaux thématiques. Un travail de refonte de la cartographie des réseaux thématiques pour une structuration optimale de l'écosystème de recherche a eu lieu en 2023-2024. Les critères d'évaluation des réseaux ont aussi été revus. 15 nouveaux réseaux thématiques seront financés en 2024-2025.

Nouveau programme de soutien salarial pour les professionnelles et les professionnels de santé. Le FRQS a lancé un programme de soutien salarial destiné au personnel professionnel de santé pour inciter ce dernier à prendre part à la recherche qui se déroule au sein des établissements publics du réseau de la santé du Québec. Cette initiative s'inscrit dans la démarche de recherche en santé durable par l'engagement de nouveaux acteurs en recherche.

Soutien à la relève étudiante autochtone. Les travaux du Groupe de travail pour assurer le leadership des Peuples autochtones en recherche se poursuivent. En 2023-2024, un concours de bourses de maîtrise a été lancé. Il s'ajoute aux concours de bourses et de mentorat pour les personnes diplômées de 5^e secondaire et aux bourses pour le 1^{er} cycle universitaire.

Entrepreneuriat scientifique et innovant. Le programme de Création d'entreprise scientifique et innovante (CESI) a été lancé en partenariat avec Mitacs, V1 Studio et Axelys, ainsi que le programme PERSÉIS, un espace de recherche-société en entrepreneuriat innovant et scientifique en partenariat avec le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec (MAIN).



Cadre de la recherche

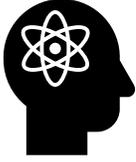
Adhésion des FRQ à la Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche (CoARA). La directrice scientifique du FRQS participe comme représentante des trois Fonds, à deux groupes de travail portant sur : la réforme de l'évaluation des carrières universitaires, ainsi que la communauté d'intérêt sur les politiques d'éthique et d'intégrité de la recherche dans l'évaluation responsable de la recherche sur les données et l'intelligence artificielle.

Promotion de la démarche de recherche en santé durable. Le FRQS a travaillé à définir la santé durable et à concevoir un guide et une capsule pour aider la communauté de recherche à s'approprier la démarche de recherche en santé durable. La direction scientifique a également participé à des activités permettant de faire connaître la vision en santé durable à divers acteurs.

Participation à un chantier en vue de Santé Québec. La directrice scientifique participe au chantier sur la recherche, l'enseignement, l'innovation et la philanthropie pour proposer des actions pragmatiques pour le développement et le soutien aux activités de recherche dans les établissements de santé dans le cadre de la transition vers Santé Québec.

Comité consultatif externe sur l'IA pour la santé (AI4H). La directrice scientifique participe au comité, organisé par le sous-ministre de Santé Canada, qui vise à

déterminer les principes directeurs de l'OCDE qui devraient guider l'approche du Canada à l'égard de l'IA au service de la santé.



Interface science et politique

Lancement d'un programme de scientifiques en résidence dans les municipalités, ministères et organismes. Neuf appels à candidatures ont été lancés : Laval et Sherbrooke, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), Secrétariat du Conseil du trésor, Assemblée nationale, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), organisme sans but lucratif IVÉO, Comité consultatif sur les changements climatiques. En 2023-2024, cinq de ces résidences ont été comblées (Laval, Sherbrooke, MCN, Assemblée nationale et Comité consultatif).

Lancement de L'interface, un parcours de formation sur les politiques publiques, en partenariat avec l'Acfas. La première cohorte, composée de 15 personnes, a eu l'occasion de rencontrer, entre autres, le président du réseau de l'Université du Québec, la secrétaire générale associée du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, le directeur du bureau du Québec à Washington, le secrétaire général associé, la curatrice publique du Québec et un sous-ministre.

Utilisation de l'information scientifique dans les ministères. Avec le soutien du secrétaire général du Québec, le bureau du scientifique en chef a sondé des professionnelles et professionnels, ainsi que des gestionnaires des ministères, pour comprendre leur utilisation de l'information scientifique. Les résultats collectés ont été analysés par une équipe de recherche. Le rapport de cette équipe met en évidence « l'importance de l'accès à des informations de qualité, de la formation continue et des interactions avec le monde académique pour garantir une activité ministérielle éclairée par les preuves scientifiques ».



Service à la clientèle

Sondage de satisfaction de la clientèle. En 2023-2024, les personnes qui ont déposé une demande de financement ont été invitées à remplir un sondage de satisfaction. Il ressort du sondage que la satisfaction générale de la clientèle du FRQS — relève étudiante et postdoctorale, chercheuses et chercheurs — est très bonne à l'égard des services offerts par le Fonds, avec 91 % des 276 personnes répondantes qui se sont déclarées satisfaites ou très satisfaites des services offerts.

Allègement du fardeau administratif. Les FRQ poursuivent leur processus d'allègement du fardeau administratif, de façon à devenir une organisation plus agile, plus résiliente et plus efficace dans un environnement en pleine transformation numérique. En 2023-2024, plusieurs modifications ont été apportées, et ce, au bénéfice de la communauté de la recherche, comme l'allègement des conditions d'admissibilité des personnes de l'international dans les programmes de bourses. De plus, la reddition de comptes des regroupements de recherche des FRQ a été allégée, tout en assurant une représentativité de la diversité des retombées sectorielles. Les rapports finaux pour les bourses, les projets de recherche et les initiatives de soutien entrepreneurial ont également été simplifiés.

Langue de rédaction des demandes. La *Charte de la langue française* exige désormais que les demandes de financement soient rédigées en français. Ainsi, les formulaires de demande de financement des FRQ ont été révisés et ne peuvent être remplis qu'en français. Cependant, les documents joints à la demande peuvent être dans une autre langue, conformément au *Règlement concernant les dérogations au*

devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche. Une directive sur l'utilisation de la langue française aux FRQ a été soumise pour adoption par le ministre de la Langue française avant le 1^{er} juin 2024.

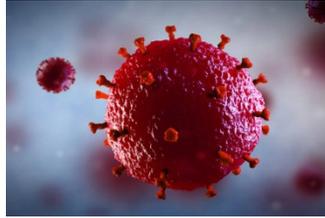
Capsules de recherche produites et diffusées en 2023-2024

Chaque année, le FRQS publie une quinzaine de capsules, afin de mettre en valeur la recherche financée dans divers domaines.



Un vaccin à base de sucres

Charles Gauthier
INRS



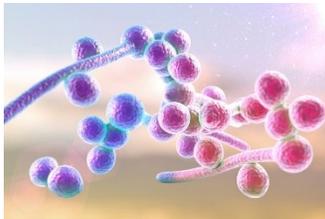
Déjouer les stratégies
ingénieuses du VIH

Petronela Ancuta
Centre de recherche du CHUM



Propulser la recherche dans les
systèmes de santé apprenants

Jean-François Éthier
Centre de recherche du CHUM



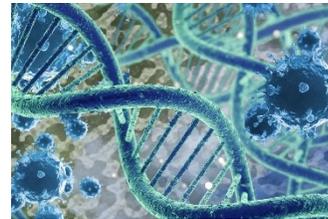
À la recherche de thérapies
antifongiques

Adnane Sellam
Université de Montréal



Pour une saine alimentation
pendant la grossesse

Anne-Sophie Morisset
Université Laval



Des prédispositions génétiques
à la COVID-19

Donald Vinh
Institut de recherche du Centre
universitaire de santé McGill



Une meilleure planification
territoriale pour prévenir
l'obésité

Alexandre Lebel
Université Laval



Différences sexuelles dans la
régulation neurovasculaire

Charlotte Usselman
Université McGill



Les comportements alimentaires
des mères sont liés à leurs
pratiques parentales

Noémie Carbonneau
Université du Québec à
Trois-Rivières



Comment se développe la toxicomanie?

Anne-Noël Samaha
Université de Montréal



Le rôle protecteur d'une présence attentive dans la dépression postpartum

Natacha Godbout
Université du Québec à Montréal



La génétique au secours des cœurs qui battent trop fort

Rafik Tadros
Institut de cardiologie de Montréal



Mieux comprendre la vulnérabilité pour favoriser l'inclusion des personnes âgées

Mélanie Levasseur
Université de Sherbrooke

À découvrir sur notre [site web](#)

LES RÉSULTATS

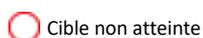
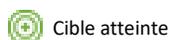


Les lauréates de la première édition du Prix Grands Sages, accompagnées de Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, de Serge Payette et Guy Rocher, deux des trois Grands Sages de cette édition, ainsi que du Dr Julien Doyon, directeur du Centre d'imagerie cérébrale McConnell à McGill, qui représentait Brenda Milner lors de cette soirée.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Tableau de bord du plan stratégique

OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURES DE DÉPART 2020-2021	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
ORIENTATION 1 : ATTIRER ET RETENIR DES TALENTS EN RECHERCHE DIVERSIFIÉS, CRÉATIFS ET AGILES, ASSURANT UNE MAIN-D'ŒUVRE INNOVANTE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ						
1.1 Accroître l'attractivité de la formation en recherche	1. Nombre de bourses d'excellence octroyées à la relève étudiante et postdoctorale	895	965	1 024 	1 000	1 193 
1.2 Accroître le soutien à l'acquisition de compétences transversales	2. Nombre de personnes soutenues pour acquérir des compétences transversales	189	435	443 	595	803 
1.3 Valoriser la diversité des parcours de carrières	3. Taux de réalisation de la révision du programme de soutien de carrière universitaire	-	-	-	-	-
ORIENTATION 2 : PROPULSER LA RECHERCHE LIBRE ET FONDAMENTALE, GÉNÉRATRICE DE DÉCOUVERTES DE RUPTURE						
2.1 Accroître la capacité de recherche libre et fondamentale de calibre international	4. Nombre de regroupements de recherche avec une subvention bonifiée pour des initiatives de développement stratégique	-	23	23 	23	24 
	5. Nombre de chercheuses et de chercheurs soutenus dans les programmes de recherche libre et fondamentale	4 400	4 520	4 666 	4 650	4 686 
	6. Nombre de publications du Québec en Santé parmi le 10 % des plus citées dans le monde	1 552	1 600	1 693 	1 650	1 479 
2.2 Soutenir l'accélération de la circulation ouverte des résultats de recherche	7. Pourcentage des octrois avec une exigence de libre accès immédiat aux publications scientifiques	-	-	-	30 %	35 % 
2.3 Augmenter la reconnaissance du rôle de la recherche dans la société	8. Nombre de personnes soutenues pour des activités de communication scientifique	84	95	98 	120	183 
ORIENTATION 3 : POSITIONNER LA RECHERCHE COMME UN INCONTOURNABLE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PARTENAIRES ET AUX GRANDS DÉFIS DE SOCIÉTÉ						
3.1 Intensifier la recherche intersectorielle sur les grands défis de société	9. Nombre de projets ou de programmations de recherche intersectoriels soutenus portant sur un grand défi de société	26	30	60 	35	67 
3.2 Accroître l'implication des différents acteurs de la société dans la démarche de recherche	10. Nombre de projets ou de programmations de recherche soutenus impliquant différents acteurs de la société	23	30	108 	40	116 
3.3 Engager la recherche dans l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies	11. Nombre de bourses et de subventions soutenues contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies	66	75	105 	105	136 



2.2 Résultats relatifs au plan stratégique

Enjeu stratégique 1 : Des talents en recherche diversifiés, créatifs et agiles

Orientation 1 : Attirer et retenir des talents en recherche diversifiés, créatifs et agiles, assurant une main-d'œuvre innovante pour l'ensemble de la société

Objectif 1.1 : Accroître l'attractivité de la formation en recherche

Afin de faire du Québec une société qui excelle en recherche, le FRQS entend rendre la formation en recherche et l'atteinte de niveaux de qualification supérieurs plus attractives, et élargir ainsi le bassin des meilleurs talents. L'augmentation du nombre de bourses d'excellence octroyées à la relève étudiante et postdoctorale sert d'indicateur pour mesurer les résultats.

Indicateur 1 : Nombre de bourses d'excellence octroyées à la relève étudiante et postdoctorale

Mesure de départ : 895 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	965	1 000	1 040
Résultats	1 024 	1 193 	

Note : la ventilation des bourses d'excellence est présentée au tableau 1 en annexe. L'évolution des demandes admissibles et acceptées selon le niveau de scolarité est présentée au tableau 5.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS a soutenu 1 134 bourses d'excellence et 59 stages, permettant ainsi l'atteinte de la cible. Le maintien de l'offre additionnelle de bourses pour la relève étudiante à la maîtrise et au doctorat, qui s'inscrit dans les mesures de la SQRI², et le soutien de 23 étudiantes et étudiants dans le nouveau programme de bourses d'initiation à la recherche au 1^{er} cycle ont notamment contribué à l'atteinte de la cible. Le financement d'un nouveau programme de maîtrise pour la relève autochtone a aussi contribué à l'atteinte de la cible. Ce programme s'inscrit dans le cadre des travaux du Groupe de travail pour assurer le leadership des Peuples autochtones en recherche.

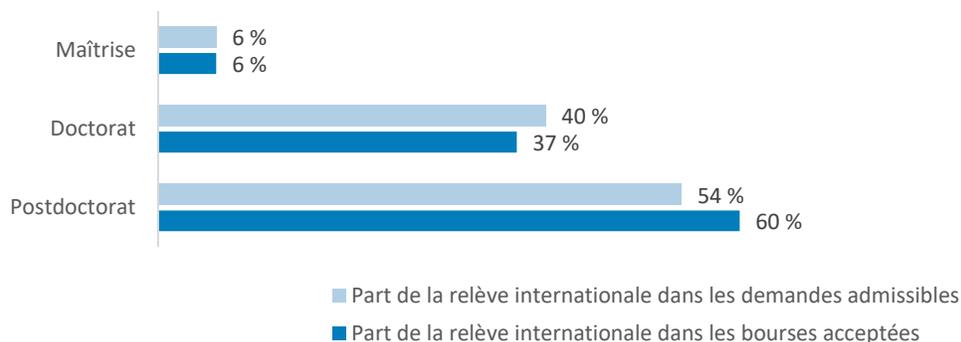
La valeur des bourses de maîtrise est passée cette année de 17 500 \$ à 20 000 \$ et la valeur des bourses de doctorat est passée de 21 000 \$ à 25 000 \$ pour l'ensemble des titulaires, grâce à une injection de 50 millions de dollars sur cinq ans pour les FRQ. Les titulaires de bourses ayant aussi une bourse des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont reçu un montant pour combler l'écart entre les nouvelles valeurs des bourses au FRQS et les montants au fédéral. Les 48 personnes qui reçoivent ces montants sont incluses dans le nombre de bourses à la maîtrise en 2023-2024.

De plus, le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, a bonifié ses programmes de bourses d'excellence et de stages, contribuant ainsi à l'attractivité de la formation en recherche :

- Simplification des règles d'admissibilité pour les personnes de l'international et assouplissement des conditions d'octroi avec la possibilité de faire de courts séjours de recherche en dehors du Québec.
- Financement du volet de persévérance et de réussite scolaires d'élèves autochtones en cinquième secondaire et au collégial;

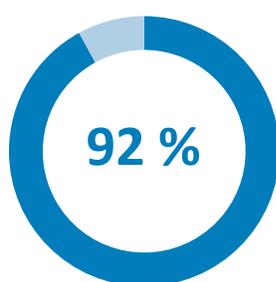
Finalement, les règles des programmes de bourses postdoctorales ont été harmonisées entre les trois Fonds. Elles seront lancées à l'été 2024.

RELÈVE INTERNATIONALE DANS LES CONCOURS DE BOURSES LANCÉS À L'AUTOMNE 2022 POUR FINANCEMENT EN 2023-2024

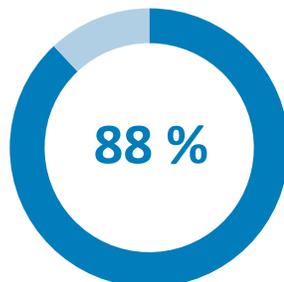


RETOMBÉES DES PROGRAMMES DE BOURSES DE FORMATION

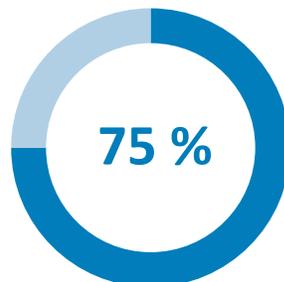
298 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024
(89 à la maîtrise, 157 au doctorat et 52 au postdoctorat)



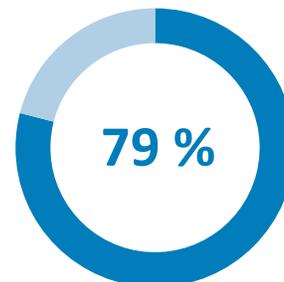
des titulaires estiment que la bourse a un impact assez ou très important sur leur motivation à **poursuivre une formation en recherche**



des titulaires à l'étape d'interprétation de leurs résultats ont effectué des **présentations**



des titulaires à l'étape d'interprétation de leurs résultats ont effectué des **publications**



des titulaires souhaitent **trouver un emploi au Québec**

Objectif 1.2 : Accroître le soutien à l'acquisition de compétences transversales

Pour développer la capacité de la communauté de la recherche à agir à l'interface de cultures différentes et à intégrer des carrières diversifiées, le FRQS entend augmenter le nombre de personnes soutenues pour acquérir des compétences transversales, complémentaires à leur formation en recherche.

Indicateur 2 : Nombre de personnes soutenues pour acquérir des compétences transversales

Mesure de départ : 189 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	435	595	765
Résultats	443 	803 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS a soutenu 581 personnes en formation entrepreneuriale, 27 en milieu de pratique, 116 en mobilisation des connaissances et 79 en milieu intersectoriel, pour un total de 803 personnes distinctes, permettant ainsi l'atteinte de la cible. Cette année, 26 étudiantes et étudiants de plus que l'an dernier ont été formés en milieu intersectoriel grâce aux cinq chaires doubles IA et santé. Les efforts de promotion du programme Tremplin se poursuivent. Les quatre regroupements représentant chacun un Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux (RUISSS) ont soutenu un total de 46 étudiantes et étudiants par du mentorat et des formations longues.

Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, a lancé et financé plusieurs programmes qui ont contribué à l'atteinte de la cible, dans le cadre des mesures de la SQRI² : programme de bourses postdoctorales ciblé sur l'île d'Anticosti, qui offre une perspective de carrière en recherche liée à la résilience et au développement durable du patrimoine mondial avec une forte composante terrain; programme de scientifiques en résidence dans les municipalités, ministères et organismes; parcours de formation sur les politiques publiques L'interface, en collaboration avec l'Acfas.

Le FRQS continue de développer des opportunités de soutien d'acquisition de compétences transversales :

- Les FRQ, en partenariat avec Mitacs, V1 Studio et Axelys, ont lancé le programme Création d'entreprise scientifique et innovante (CESI), qui offre une bourse de 50 000 \$ des FRQ pour développer ses compétences et son entreprise, mais aussi un accompagnement de type supervision postdoctorale par le partenaire V1 Studio. La personne récipiendaire est également admissible à un financement du partenaire Mitacs. Si elle s'en prévaut, 22 500 \$ sont alors versés à son établissement universitaire pour développer son innovation par la recherche et le prototypage. Les premières bourses seront octroyées en 2024-2025.
- Lancement des parcours de formation des quatre regroupements de centres associés aux quatre RUISSS du Québec offrant des activités de formation en compétences transversales adaptées à chaque communauté;
- Réception d'un troisième versement du MEIE pour soutenir le personnel hautement qualifié ayant permis, notamment, de créer une plateforme multicentrique de mise en commun de l'expertise en IA au service des équipes de recherche et de renforcer la capacité des centres à mener des projets de recherche complexes et innovants;
- Soutien à la chaire de recherche en santé durable ayant permis à cette dernière de remettre 4 subventions de démarrage, 7 bourses étudiantes et 2 bourses de congrès pour financer de jeunes leaders en santé durable;
- Appui de 9 M\$ du MEIE ayant donné lieu à un troisième versement au personnel hautement qualifié dans les centres;
- Soutien d'une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants dans le cadre du regroupement IA et santé.

19 STAGES TREMPLIN DANS 15 MILIEUX DISTINCTS

Secteur privé - à but lucratif	Secteur public et parapublic	Secteur privé - à but non lucratif
10	4	1

Objectif 1.3 : Valoriser la diversité des parcours de carrières

Le FRQS souhaite valoriser la diversité des parcours de carrières des chercheuses et chercheurs en actualisant la notion d'excellence en recherche, notamment par une ouverture de ses programmes à des parcours moins linéaires ou moins typiques, mais aussi à une diversité de personnes.

Indicateur 3 : Taux de réalisation de la révision du programme de soutien de carrière universitaire

Mesure de départ : 0 %

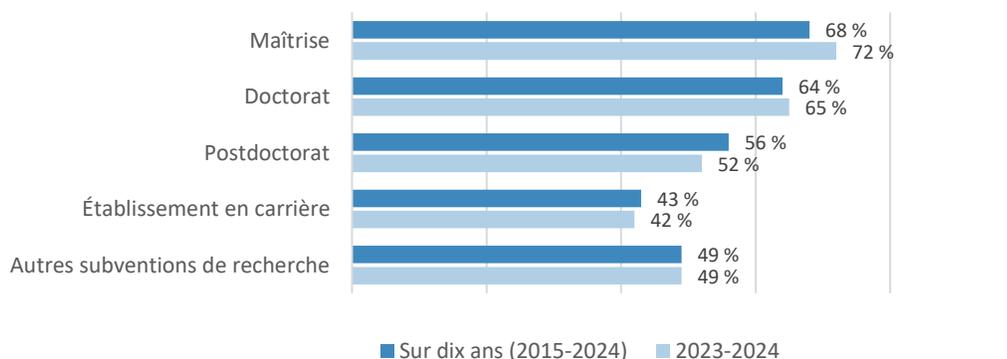
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	-	-	100 %
Résultats	-	-	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Après avoir adhéré à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), les FRQ sont devenus membres de la Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche (CoARA) en décembre 2023. Suivant la vision de CoARA, l'évaluation de la recherche doit reconnaître la diversité des résultats, des pratiques et des activités qui maximisent la qualité et l'impact de la recherche. Dans l'année suivant leur adhésion, soit d'ici décembre 2024, les FRQ devront partager avec les autres membres de CoARA et avec leur communauté la manière dont ils ont entamé le processus de révision ou de développement de critères, d'outils et de processus, selon un plan d'action avec des étapes définies.

PART DES FEMMES DANS LES DEMANDES ADMISSIBLES

Source : Donnée de genre issue du champ de salutation dans FRQnet



Enjeu stratégique 2 : Le Québec, reconnu comme chef de file en recherche libre et fondamentale

Orientation 2 : Propulser la recherche libre et fondamentale, génératrice de découvertes de rupture

Objectif 2.1 : Accroître la capacité de recherche libre et fondamentale de calibre international

Afin d'accroître la capacité de recherche libre et fondamentale de calibre international, le FRQS entend augmenter le nombre de regroupements de recherche en offrant, à l'aide des montants de la SQRI², une subvention bonifiée pour des initiatives de développement stratégique et hausser le nombre de chercheuses et chercheurs soutenus dans les programmes de recherche libre et fondamentale. Il entend aussi contribuer à l'augmentation du nombre de publications scientifiques québécoises parmi le 10 % les plus citées dans le secteur Santé. Cet indicateur bibliométrique, analysé à l'échelle du Québec, reste un élément clé pour capter l'impact des publications, notamment celles en libre accès, qui tendent à être davantage citées.

Indicateur 4 : Nombre de regroupements de recherche avec une subvention bonifiée pour des initiatives de développement stratégique

Mesure de départ : aucune

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	23	23	23
Résultats	23 	24 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS a maintenu son soutien additionnel à l'ensemble des centres et instituts de recherche soutenus, avec des attentes ciblées sur les collaborations intercentres, le rayonnement international, la santé durable et l'innovation, points qui s'inscrivent dans les mesures de la SQRI². Un nouveau centre soutenu a bénéficié du soutien additionnel de la SQRI². Ces crédits additionnels ont permis, notamment, le renforcement de collaborations sur des thématiques prioritaires choisies par les centres, la tenue d'événements à portée internationale, le développement de la programmation de recherche en santé durable et le déploiement de plateformes innovantes en santé et services sociaux.

Indicateur 5 : Nombre de chercheuses et de chercheurs soutenus dans les programmes de recherche libre et fondamentale

Mesure de départ : 4 400 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	4 520	4 650	4 700
Résultats	4 666 	4 686 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, le FRQS a soutenu en particulier 3 892 chercheuses et chercheurs dans les centres et instituts de recherche, soit 2 026 unités-chercheurs selon le mode de comptabilisation de leur implication en recherche, ainsi que 424 chercheuses et chercheurs dans les réseaux thématiques de recherche. Trois chaires doubles en intelligence artificielle en santé et santé numérique additionnelles ont permis de soutenir un total de dix chercheuses et chercheurs. Le programme Priorité Patient de l'Oncopole a aussi connu une augmentation de chercheuses et de chercheurs soutenus. Ces programmes ont notamment

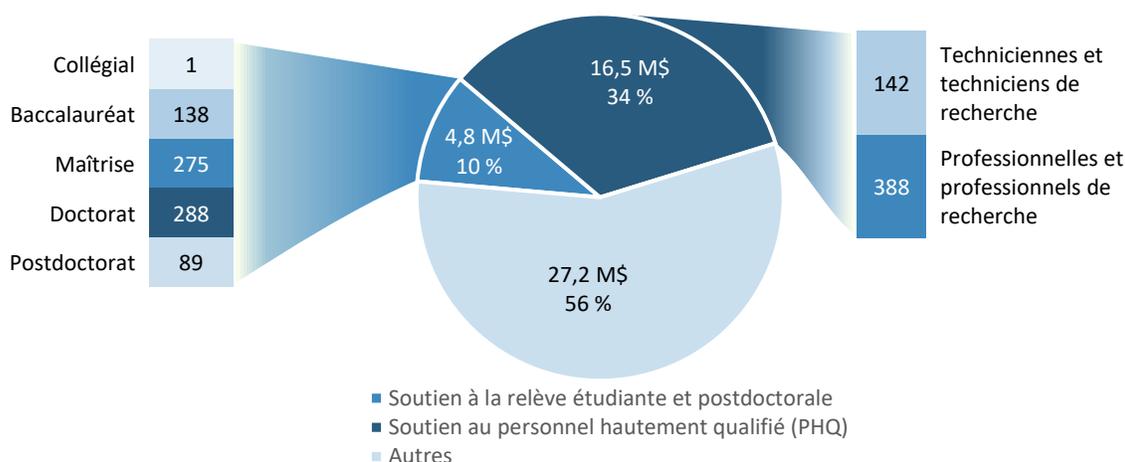
conduit à l'atteinte de la cible. Le programme Science en exil, volet étudiante et étudiant et volet chercheuse et chercheur, participe également aux efforts globaux de solidarité avec les communautés scientifiques affectées par des crises importantes et subites.

Le FRQS vise également à propulser la recherche libre et fondamentale à travers les actions suivantes :

- Travail de refonte de la cartographie des réseaux soutenus par le FRQS et des critères d'évaluation, pour un financement en 2024-2025, incluant le développement d'une stratégie de transition pour les réseaux non financés;
- Lancement du programme de soutien salarial aux professionnelles et aux professionnels de santé, pour des octrois en 2024-2025;
- Lancement du programme Audace Plus visant à maximiser les résultats ou retombées des projets des cohortes financées dans le cadre du programme Audace entre 2019 et 2021. Audace Plus propose deux volets : le volet Visée a pour objectif d'atteindre pleinement les objectifs initiaux du projet, tandis que le volet Amplitude a pour objectif d'augmenter la portée des retombées déjà obtenues ou en cours de réalisation. Les programmes Audace et Audace Plus seront lancés en alternance.
- Programme Audace Québec-Luxembourg renouvelé et repensé afin de générer davantage de collaborations. Désormais, le programme sera lancé en alternance avec le programme Core du Fonds national de la recherche du Luxembourg.

21,3 M\$ DES SUBVENTIONS UTILISÉS POUR LE SOUTIEN À LA RELÈVE ET AU PERSONNEL DE RECHERCHE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE LIBRE ET FONDAMENTALE

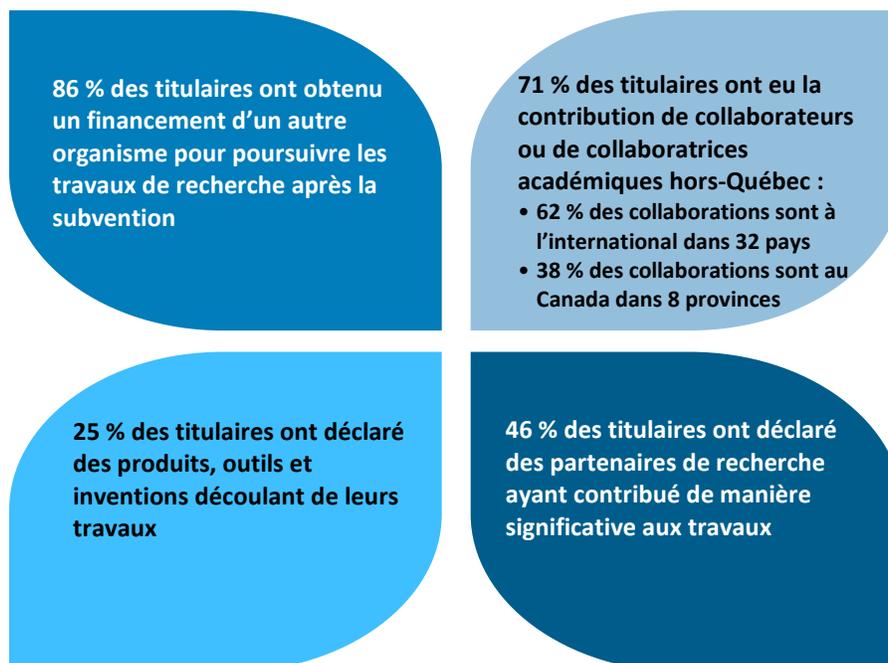
Rapports financiers 2023-2024. Les FIR sont exclus.
Une personne peut être soutenue par plus d'une subvention.



Pour chaque dollar de subvention versé aux centres et instituts, ces derniers reçoivent **15,3 \$** en financement externe aux FRQ (année 2022-2023).

RETOMBÉES DES CHERCHEUSES ET DES CHERCHEURS SOUTENUS DANS DES PROGRAMMES DE RECHERCHE LIBRE ET FONDAMENTALE

(166 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024; programmes chercheurs-boursiers et chercheuses-boursières et Audace)



Indicateur 6 : Nombre de publications du Québec en Santé parmi le 10 % des plus citées dans le monde

Mesure de départ : 1 552 en 2020

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1 600	1 650	4 700
Résultats	1 693 	1 479 	

En 2023-2024, la cible n'est pas atteinte. Une baisse du nombre total de publications est observée dans l'ensemble des secteurs. Cette baisse est aussi notée à l'échelle du Canada et dans plusieurs pays (ex. États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Norvège, Israël).

Objectif 2.2 : Soutenir l'accélération de la circulation ouverte des résultats de recherche

Afin d'assurer une recherche de premier plan, le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, entend contribuer à l'accélération de la circulation ouverte des résultats de recherche. L'augmentation progressive de la part des octrois associée à une exigence de libre accès immédiat aux articles scientifiques sert d'indicateur pour mesurer les résultats.

Indicateur 7 : Pourcentage des octrois avec une exigence de libre accès immédiat aux publications scientifiques

Mesure de départ : sans objet

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	-	30 %	55 %
Résultats	-	35 % 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, tous les nouveaux concours de bourses, de regroupements de recherche et de projets de recherche lancés devaient appliquer la nouvelle politique en matière de diffusion en libre accès des FRQ, permettant ainsi l'atteinte de la cible. La communauté de la recherche a été accompagnée dans le changement de culture associé au libre accès immédiat aux articles scientifiques. Quatre webinaires ont été offerts et une tournée des communautés universitaires, incluant les bibliothèques, a été organisée avec le scientifique en chef pour expliquer les changements apportés à la politique et discuter des défis du libre accès.

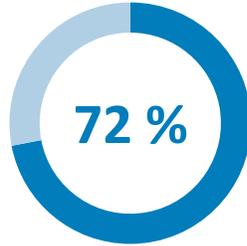
Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, a également mené les actions suivantes, qui contribuent à la structuration de l'écosystème québécois des données :

- Lancement d'un appel à candidatures pour la création en 2024-2025 du Réseau québécois de recherche et de mutualisation pour les revues scientifiques, avec l'appui des crédits de la SQRI²;
- Poursuite des travaux de la direction scientifique de concert avec le MSSS pour le volet recherche des règlements relatifs à la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*;
- Poursuite des efforts par rapport à l'acceptabilité sociale de l'utilisation secondaire des données : formations à la communauté de recherche en partenariat avec l'OBVIA, qui accueillera une plateforme de consultation citoyenne;
- Travail d'adaptation de la politique des trois conseils subventionnaires fédéraux sur la gestion des données de recherche en cohérence avec la Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte;
- Lancement d'un appel et mobilisation des parties prenantes autour de la mise sur pied de la plateforme PROVEM, dont le mandat sera de conduire la génération et l'analyse de données probantes en contexte réel, pour informer de manière significative les décisions relatives à l'utilisation efficiente des innovations, dans le contexte québécois;
- Tenue d'un webinaire sur l'acceptabilité sociale de l'accès et de l'utilisation des données de santé.

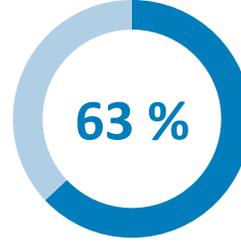
PUBLICATIONS EN LIBRE ACCÈS

Les titulaires étaient invités à déclarer si leurs publications étaient en libre accès.

Bourses : 163 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024. **Subventions de projet** : 158 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024



des **publications les plus significatives** déclarées par les titulaires de **subventions** sont **en libre accès**



des **publications les plus significatives** déclarées par les titulaires de **bourses**, à l'étape de l'interprétation de leurs résultats, sont **en libre accès**

Objectif 2.3 : Augmenter la reconnaissance du rôle de la recherche dans la société

Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, entend augmenter la reconnaissance du rôle de la recherche dans la société, et ce, en particulier auprès du grand public, des milieux utilisateurs et des décideurs publics. Le nombre de personnes soutenues pour des activités de communication scientifique auprès de ces publics cibles sert d'indicateur pour mesurer les résultats.

Indicateur 8 : Nombre de personnes soutenues pour des activités de communication scientifique

Mesure de départ : 84 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	95	120	140
Résultats	98 	183 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le lancement du programme de scientifiques en résidence dans les municipalités, les ministères et les organismes, ainsi que le soutien des FRQ au programme de recherche sur la désinformation, ont contribué à l'atteinte de la cible. Ces initiatives s'inscrivent dans les mesures de la SQRI². De plus, le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, a organisé des activités de communication scientifique dans le cadre desquelles 34 chercheuses et chercheurs ont été invités à présenter leur expertise de recherche.

Le FRQS a également mené les actions suivantes, seul ou en collaboration avec les deux autres Fonds :



Communication scientifique

- Ouverture de l'admissibilité du volet Relève du programme Dialogue des FRQ à la relève étudiante non membre d'un regroupement de recherche et augmentation de la valeur de la bourse à 10 000 \$;
- Soutien, en collaboration avec l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), de la finale provinciale du concours de communication scientifique Science POP, qui a réuni 32 étudiantes et étudiants finalistes en mai 2023;



Mise en valeur de la recherche

- Tenue du forum « La démocratie au temps de la désinformation », qui a réuni près de 300 personnes en présentiel et en ligne;
- Pour susciter l'intérêt du grand public envers l'éclipse solaire du 8 avril 2024, publication d'une lettre ouverte du scientifique en chef du Québec dans le journal *La Presse*, organisation du webinaire « Tout savoir sur l'éclipse solaire », et soutien à une bande dessinée expliquant, de façon ludique, comment profiter de l'éclipse en toute sécurité;
- Refonte du site web de l'Oncopole terminée afin d'améliorer la présentation des activités et de mieux mettre en valeur les projets financés;
- Récits d'impact : collaboration avec le magazine de vulgarisation scientifique Québec Science pour la publication de quatre rubriques par année mettant en valeur la recherche à fortes retombées dans les centres soutenus par le FRQS;
- Soutien ou remise de prix pour un total de 49 récipiendaires ou équipes récipiendaires, en plus des prix annuels d'excellence remis à des étudiantes et à des étudiants des centres de recherche. En 2023-2024, soulignons le lancement des prix Grands Sages, et du Prix étudiant en sciences politiques, en partenariat avec l'Institut d'administration publique du Québec;

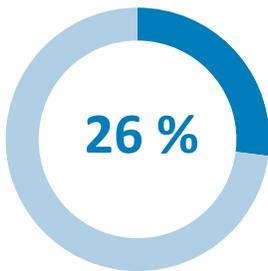


Soutien à la science en français

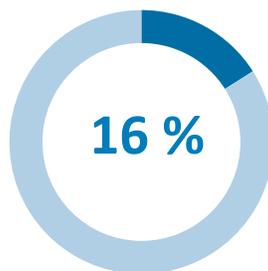
- Téléchargement de plus de 2 000 trousse de valorisation et 182 trousse personnalisées de la 3^e édition de la campagne Propulsons ensemble la recherche;
- Dans le cadre de la Semaine mondiale de la Francophonie scientifique organisée par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), annonce de la création d'un réseau québécois de recherche et de mutualisation pour les revues scientifiques. Le réseau sera créé et financé en 2024-2025;
- En marge du forum « La science en français au Québec et dans le monde » tenu au printemps 2023 », transmission à la relève boursière d'un sondage visant à mieux comprendre les raisons liées au déclin du français en science et à explorer des pistes de solution pour promouvoir l'utilisation de la langue française dans la recherche scientifique. Parmi les personnes répondantes, 46 % affirment une tendance à l'utilisation de l'anglais dans leur milieu de recherche, près de 50 % affirment publier leurs travaux uniquement en anglais, et près de 20 % surtout en anglais.

DIFFUSION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE FINANCÉE

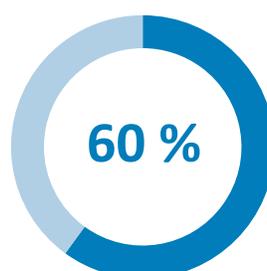
Bourses : 298 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024. **Subventions de projets** : 161 titulaires ayant transmis leur rapport final en 2023-2024



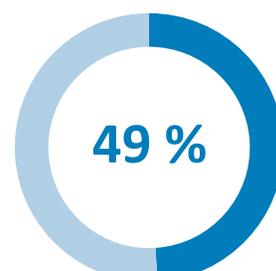
des **titulaires de bourses** de formation ont diffusé des résultats de recherche auprès du grand public*



des **titulaires de bourses** de formation ont partagé des connaissances avec un milieu de pratique



des **chercheurs et chercheuses** ont diffusé des résultats de recherche auprès du grand public



des **chercheurs et chercheuses** ont partagé des connaissances avec un milieu de pratique

*titulaires ayant interprété leurs résultats

Enjeu stratégique 3 : La recherche, un incontournable pour répondre aux défis de société

Orientation 3 : Positionner la recherche comme un incontournable pour répondre aux enjeux de partenaires et aux grands défis de société

Objectif 3.1 : Intensifier la recherche intersectorielle sur les grands défis de société

Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, entend intensifier la recherche intersectorielle sur les grands défis de société en augmentant le nombre de projets ou de programmations de recherche intersectoriels soutenus en lien avec un grand défi de société – développement durable, incluant les impacts des changements climatiques et du numérique; changements démographiques et vieillissement; entrepreneuriat et créativité; science et société –, grâce aux crédits de la SQRI² et avec des ministères et organismes de l'État qui se sont engagés à relever ces défis.

Indicateur 9 : Nombre de projets ou de programmations de recherche intersectoriels soutenus portant sur un grand défi de société

Mesure de départ : 26 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	30	35	40
Résultats	60 	67 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, a soutenu 67 projets ou programmations de recherche portant sur un grand défi de société, qui s'inscrivent dans les mesures de la SQRI² ou les complètent, notamment :



Développement durable, incluant les impacts des changements climatiques et du numérique

- Projet *Transformer l'action pour le climat : la question de l'océan oublié*, par ailleurs financé par le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada;
- Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE);
- Institut de recherche AdapT sur la résilience des infrastructures aux changements climatiques et l'économie circulaire;
- Centre de recherche et d'innovation en cybersécurité et société;
- Soutien du développement de la programmation scientifique de l'Observatoire national de l'amiante (ONA) rattaché au cégep de Thetford, dont le mandat est d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé des résidus amiantés dans une perspective de développement durable des communautés;



Changements démographiques et vieillissement de la population

- Renouvellement de trois cohortes, CIMA-Q, BIOVIE et Prevent-AD, dans le cadre de la Plateforme de financement de la recherche intersectorielle sur le vieillissement;



Entrepreneuriat et créativité

- Trois projets de recherche-cr ation Arts et science : *Faux plis*; *Les liens essentiels : corps et environnement*; *Symphonie de c ur*;



Science et soci t 

- Neuf projets de recherche sur la d sinformation : cinq en  quipe, un individuel et trois en recherche-cr ation.

Le FRQS a  galement contribu    la recherche sur des enjeux de partenaires :

- Le financement du R seau qu b cois de recherche sur le vieillissement a  t  renouvel , de m me que celui de l'OBVIA, qui a par ailleurs  t  bonifi .
- Lancement en avril 2023 d'un programme bilat ral sur le vieillissement neurocognitif en partenariat avec l'Institut national de la sant  et de la recherche m dicale (INSERM) en France, pour un financement en 2024-2025;
- Lancement en d cembre 2023 d'un programme en partenariat avec le consortium de recherche biopharmaceutique CQDM pour financer des projets collaboratifs de recherche et d veloppement translationnels sur les soins de pr cision en oncologie;
- Signature d'un partenariat qui permettra de renforcer la recherche par le soutien de projets en IA et soins de sant  avec la compagnie pharmaceutique danoise Novo Nordisk;
- Signature d'un partenariat entre l'Oncopole et Pfizer (jusqu'  1,5 M\$), en plus de l'entente conclue en 2022-2023 de 1 M\$ avec GSK, pour soutenir le d veloppement de programmes au service de la recherche pour des traitements en oncologie cibl s et prometteurs.

Premier symposium canadien sur la COVID longue

Les 20 et 21 septembre 2023, des centaines de personnes se sont donn  rendez-vous   Montr al   l'occasion du 1^{er} Symposium canadien sur la COVID longue, soit environ 150 en pr sentiel, et plus de 300 en virtuel. Des chercheuses et chercheurs, des d cideurs ainsi que des personnes atteintes de la maladie sont venus  changer, partager leurs connaissances, mesurer les progr s en mati re de recherche et pr senter des initiatives de soutien destin es aux patients et patientes. Le FRQS a organis  cette premi re  dition en collaboration avec Covid longue Web.

Objectif 3.2 : Accroître l'implication des différents acteurs de la société dans la démarche de recherche

Le FRQS entend accroître l'implication de personnes de milieux autres que ceux de l'enseignement supérieur dans la démarche de recherche : citoyennes et citoyens, milieux utilisateurs publics et privés, milieux communautaires, municipalités, communautés autochtones, patientes et patients partenaires. Une recherche plus participative s'inscrit dans le mouvement vers une science ouverte, et permet d'accélérer l'innovation et de favoriser la création de ponts entre les chercheuses et chercheurs, les institutions, les disciplines, d'une part, et l'ensemble de la société, d'autre part, selon les plus hauts standards d'éthique et de conduite responsable en recherche.

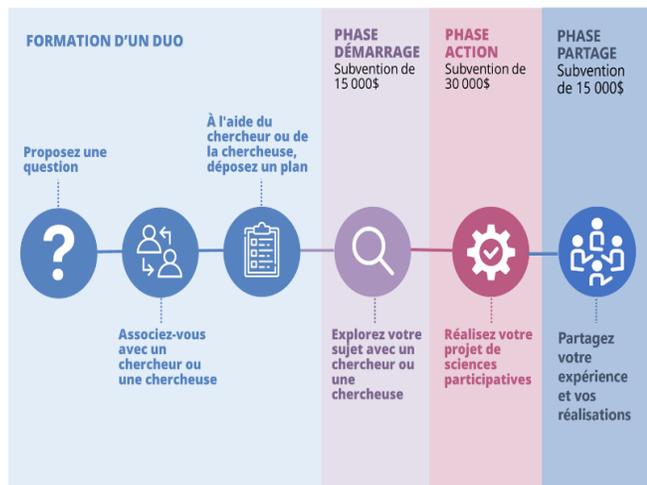
Indicateur 10 : Nombre de projets ou de programmations de recherche soutenus impliquant différents acteurs de la société

Mesure de départ : 23 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	30	40	45
Résultats	108 	116 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS a soutenu 116 projets de recherche impliquant différents acteurs de la société. Le lancement de PERSÉIS, un espace de recherche-société en entrepreneuriat innovant et scientifique, contribue également à l'atteinte de la cible, de même que les octrois du programme Science Impact en partenariat avec Esplanade Québec et le soutien de la phase Partage du programme Engagement. Le FRQS a soutenu la collaboration avec les IRSC sur les solutions translationnelles dans les mécanismes du diabète, l'Alliance en santé mentale et des projets de la nouvelle Initiative stratégique en santé mentale (ISM).



Le programme Engagement en bref.

Le FRQS a également soutenu l'implication des différents acteurs dans la société par les actions suivantes :

- Lancement de la 4^e édition du programme Engagement, pour un financement en 2024-2025. Au total, 45 questions citoyennes ont été posées sur des thématiques comme l'éducation, l'environnement, la politique, la santé ou l'urbanisme;
- Rencontres avec trois organismes communautaires dans le cadre du programme TRANSFORMATION pour élaborer des projets de recherche en santé durable dans le milieu communautaire;
- Réflexion, en collaboration avec les deux autres Fonds, sur les statuts en recherche et l'imputabilité des citoyennes et des citoyens qui prennent part à la recherche citoyenne;
- Poursuite des travaux du Groupe de travail pour assurer le leadership des Peuples autochtones en recherche, lancés en 2021-2022 (voir l'objectif 1);
- Création de l'Observatoire national sur les incidences des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement en partenariat avec le MEIE;

- Représentations de la direction scientifique auprès de différents acteurs pour faire connaître la démarche de recherche en santé durable.

198 personnes hors milieu académique dans les programmes en coconstruction :

- société civile (citoyennes et citoyens, patientes et patients, personnes proches aidantes)
- établissements de santé
- communautés autochtones
- organismes sans but lucratif
- incubateurs d'entreprises
- entreprises
- start-ups
- organisations gouvernementales
- municipalités

Financement d'une subvention dans le cadre du programme Aire ouverte



Québec

L'année 2023-2024 a marqué la première année de financement du programme de recherche évaluative en soutien à une amélioration continue des services offerts aux jeunes du Québec et à des organisations apprenantes. Le projet, porté par Martin Goyette et Srividya Iyer, s'inscrit dans une démarche de recherche partenariale avec plusieurs jeunes également impliqués dans la gouvernance, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs du réseau de la santé et des services sociaux. Il doit permettre l'évaluation du programme Aire ouverte, qui offre aux jeunes de 12 à 25 ans des soins et services adaptés et en temps opportun, et le suivi de sa mise en œuvre partout dans la province.

Objectif 3.3 : Engager la recherche dans l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies

Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, entend promouvoir la contribution de la recherche à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies. L'augmentation du nombre de bourses et de subventions soutenues contribuant à ces objectifs traduit cet engagement. Plus particulièrement, le FRQS met en œuvre sa vision d'une recherche contribuant à la santé durable, dont les principes sont en adéquation avec plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies.

Indicateur 11 : Nombre de bourses et de subventions soutenues contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies

Mesure de départ : 66 en 2020-2021

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	75	105	135
Résultats	105 	136 	

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le FRQS, en collaboration avec les autres Fonds, a soutenu 16 bourses et 120 subventions contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies, ce qui a conduit à l'atteinte de la cible. Le lancement du programme de bourses postdoctorales ciblé sur l'île d'Anticosti, ainsi que le financement de nouveaux regroupements de recherche sur des grands défis de société contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies, ont concouru à ce résultat. De nouveaux programmes du FRQS ainsi que de nouveaux programmes de collaboration internationale dont la thématique peut être associée à certains ODD ont été financés en 2023-2024.

Pour engager la recherche dans l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies, le FRQS a mené les actions suivantes :

- L'approche des FRQ concernant la prise en compte des ODD en est une de promotion du rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. En cela, une section, non transmise à l'évaluation, a été ajoutée dans les formulaires de demande des concours avec une thématique ciblée afin que les personnes candidates puissent identifier la contribution éventuelle de leur projet à l'atteinte d'une santé durable, dont les principes sont en adéquation avec plusieurs des ODD.
- La définition de santé durable a été revue et associée à des objets de recherche, champs d'action et moyens ou domaines de recherche et intégrée dans les derniers concours lancés.
- De plus, le FRQS a invité les regroupements de recherche à mener une réflexion sur leur contribution à l'atteinte des ODD dans le cadre des programmes de subvention. Les centres et instituts de recherche du FRQS ont ainsi défini de quelle manière les recherches qu'ils mènent s'inscrivent en santé durable dans un bilan annuel consacré aux suppléments bonifiés de la SQRI².

TABLEAUX



*Crédit photo : Marie-France Coallier, Le Devoir.
La chorégraphe Rhodnie Désir et ses danseurs en
répétition pour le spectacle Symphonie de cœur.*

2.3 TABLEAUX

Les tableaux couvrent la période de 12 mois allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, en lien avec le suivi annuel du plan stratégique. Ils n'incluent pas les octrois réalisés entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2024, qui sont inclus dans les états financiers audités de l'exercice clos au 31 mai 2024 joints au présent rapport annuel.

TABLEAU 1 : BOURSES ET SUBVENTIONS DU FRQS EN 2023-2024*

	Nombre d'octrois	Part du FRQS	Part des partenaires	Montant Recherche	Frais indirects de recherche	Part des autres Fonds
FORMATION						
Programmes généraux						
Bourses de maîtrise en recherche	192	2 523 236 \$	11 250 \$	2 534 486 \$		
Bourses de maîtrise en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel	25	626 616 \$		626 616 \$		
Bourses de maîtrise en recherche pour les étudiants en médecine (M.D.-M.Sc.)	9	155 833 \$		155 833 \$		
Bourses de doctorat en recherche	608	13 206 714 \$	89 000 \$	13 295 714 \$		
Bourses de doctorat en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel	66	1 779 135 \$		1 779 135 \$		
Bourses de doctorat en recherche pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.)	2	35 000 \$		35 000 \$		
Bourses postdoctorales (citoyens canadiens et résidents permanents)	51	2 066 494 \$		2 066 494 \$		
Bourses postdoctorales (citoyens d'autres pays)	93	3 570 346 \$		3 570 346 \$		
Formation en recherche post-diplôme professionnel (fellowship)	3	178 686 \$		178 686 \$		
Formation de recherche pour les médecins résidents - Formation de spécialité en recherche	9	390 853 \$		390 853 \$		
Science en exil - volet étudiantes et étudiants	7	165 000 \$		165 000 \$		
Sous-total	1065	24 697 913 \$	100 250 \$	24 798 163 \$		
Milieus de pratique						
Bourse d'apprentissage en matière d'impact sur le système de santé FRQS-IRSC	19	91 750 \$		91 750 \$		
Bourses Tremplin - Stage en milieu de pratique	4	62 396 \$		62 396 \$		
Sous-total	23	154 146 \$		154 146 \$		
Grands défis de société						
Grands défis de société - Entrepreneuriat et créativité	3	66 666 \$		66 666 \$		133 333 \$
Grands défis de société - Science et Société	1	19 667 \$		19 667 \$		39 333 \$
Sous-total	4	86 333 \$		86 333 \$		172 666 \$
Initiation à la recherche						
Bourses d'initiation à la recherche au 1 ^{er} cycle	23	114 570 \$		114 570 \$		
Sous-total	23	114 570 \$		114 570 \$		
Total Formation	1115	25 052 962 \$	100 250 \$	25 153 212 \$		172 666 \$
CARRIÈRES EN RECHERCHE ET PROMOTION						
Bourses de carrière et subventions salariales						
Chercheurs-boursiers	278	18 357 154 \$	90 287 \$	18 447 441 \$		
Chercheurs-boursiers cliniciens	183	6 231 305 \$	194 255 \$	6 425 560 \$		
Chercheurs-boursiers de mérite	14	420 000 \$		420 000 \$		
Bourses de carrière Junior 1 en intelligence artificielle et santé numérique	15	323 350 \$	419 494 \$	742 844 \$		
Appui à la recherche en évaluation des technologies et des pratiques de pointe dans les CHU	5	120 000 \$	140 000 \$	260 000 \$		
Jeunes leaders d'un système de santé apprenant - Unité de soutien SSA Québec - Bourse de carrière de niveau junior1	4	287 982 \$		287 982 \$		
Science en exil - volet chercheuses et chercheurs	8	162 500 \$		162 500 \$		325 000 \$
Sous-total	507	25 902 291 \$	844 036 \$	26 746 327 \$		325 000 \$
Chaires et subventions de recherche						
Chaire de recherche en santé durable	1	45 000 \$		45 000 \$	129 870 \$	455 000 \$
Chaire de recherche autochtone en soins infirmiers - IRSC	1		51 700 \$	51 700 \$		
Chaire de recherche double en intelligence artificielle en santé et santé numérique	9		394 000 \$	394 000 \$		
Chaire Application en génie génomique	1	50 000 \$		50 000 \$		100 000 \$
Chercheurs-boursiers de mérite - subvention	17	1 115 000 \$		1 115 000 \$	319 950 \$	
Jeunes leaders d'un système de santé apprenant - Unité de soutien SSA Québec - Établissement de jeunes chercheurs	5	100 000 \$		100 000 \$		
Établissement de jeunes chercheurs et de jeunes chercheurs cliniciens	211	3 693 334 \$	45 000 \$	3 738 334 \$		
Subventions d'établissement et d'aide à la recherche en intelligence artificielle en santé et santé numérique	24	100 000 \$	1 837 787 \$	1 937 787 \$	448 213 \$	
Transfert de bourses postdoctorales en subventions de démarrage	2	30 000 \$		30 000 \$		
Sous-total	271	5 133 334 \$	2 328 487 \$	7 461 821 \$	898 033 \$	555 000 \$

	Nombre d'octrois	Part du FRQS	Part des partenaires	Montant Recherche	Frais indirects de recherche	Part des autres Fonds
Grands défis de société						
Grands défis de société - Science et Société	31	177 155 \$		177 155 \$		354 312 \$
Sous-total	31	177 155 \$		177 155 \$		354 312 \$
Carrières collégiales						
Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial	2	43 646 \$		43 646 \$		
Sous-total	2	43 646 \$		43 646 \$		
Promotion						
Prix Publication en français Alice-Girard	12	24 000 \$		24 000 \$		
Prix pour l'organisation de congrès internationaux	6	3 054 \$	45 786 \$	48 840 \$		6 110 \$
Prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche	3	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$		
Relève étoile Jacques-Genest	12	18 000 \$		18 000 \$		
Projets spéciaux - diffusion scientifique et valorisation	32	269 920 \$	18 750 \$	288 670 \$		425 582 \$
Sous-total	65	317 474 \$	67 036 \$	384 510 \$		431 692 \$
Total Carrières en recherche et promotion	876	31 573 900 \$	3 239 559 \$	34 813 459 \$	898 033 \$	1 666 004 \$
REGROUPEMENTS DE RECHERCHE						
Programmes généraux						
Centres de recherche	24	39 522 000 \$	2 681 731 \$	42 203 731 \$		493 000 \$
Réseaux thématiques de recherche	19	11 307 600 \$	720 000 \$	12 027 600 \$		740 000 \$
Regroupement Intelligence artificielle et santé	1	350 000 \$		350 000 \$		
Observatoire en santé mentale	1		562 929 \$	562 929 \$		
Observatoire national de l'amiante	3		900 000 \$	900 000 \$		
Sous-total	48	51 179 600 \$	4 864 660 \$	56 044 260 \$		1 233 000 \$
Grands défis de société						
Grands défis de société - Changements démographiques	5	766 419 \$	297 513 \$	1 063 932 \$		532 842 \$
Grands défis de société – Développement durable	1	166 667 \$		166 667 \$		333 333 \$
Sous-total	6	933 086 \$	297 513 \$	1 230 599 \$		866 175 \$
Projets stratégiques						
Initiatives réseaux dans le cadre de la pandémie COVID-19	1	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$		
Alliance en santé mentale	1	120 307 \$	346 768 \$	467 075 \$		240 615 \$
Sous-total	2	170 307 \$	396 768 \$	567 075 \$		240 615 \$
Total Regroupements de recherche	56	52 282 993 \$	5 558 941 \$	57 841 934 \$		2 339 790 \$
PROJETS DE RECHERCHE (EN REGROUPEMENT DE CHERCHEUSES ET CHERCHEURS)						
Programmes généraux						
Oncopole – Oncologie pédiatrique	3	32 854 \$		32 854 \$		65 709 \$
Projets de recherche en équipe en milieu collégial	8	439 588 \$		439 588 \$	63 768 \$	
Recherches en partenariat – Thématiques ciblées par les partenaires	34	586 962 \$	4 783 082 \$	5 370 044 \$	894 210 \$	424 705 \$
Sous-total	45	1 059 404 \$	4 783 082 \$	5 842 486 \$	957 978 \$	490 414 \$
Grands défis de société						
Grands défis de société - Entrepreneuriat et créativité	1	10 000 \$		10 000 \$		
Grands défis de société - Changements démographiques	8	479 559 \$	472 202 \$	951 761 \$	421 436 \$	959 113 \$
Sous-total	9	489 559 \$	472 202 \$	961 761 \$	421 436 \$	959 113 \$
Collaborations hors Québec						
Initiatives internationales - projets	25	1 776 768 \$		1 776 768 \$	587 728 \$	400 002 \$
Sous-total	25	1 776 768 \$		1 776 768 \$	587 728 \$	400 002 \$
Projets stratégiques						
Initiatives dans le cadre de la pandémie COVID-19	2	366 666 \$		366 666 \$		133 333 \$
Projets stratégiques	17	1 193 266 \$	250 000 \$	1 443 266 \$		226 667 \$
Sous-total	19	1 559 932 \$	250 000 \$	1 809 932 \$		360 000 \$
Total Projets de recherche (en regroupement de chercheuses et chercheurs)	98	4 885 663 \$	5 505 284 \$	10 390 947 \$	1 967 142 \$	2 209 529 \$
GRAND TOTAL DES OCTROIS 2023-2024	2145	113 795 518 \$	14 404 034 \$	128 199 552 \$	2 865 175 \$	6 387 989 \$

En plus de ces investissements dans les programmes qu'il gère, le Fonds a investi 8 213 623 \$, dont 394 300 \$ en FIR dans les programmes conjoints gérés par les autres Fonds. De plus, le Fonds a reçu 882 144 \$ en remboursements de versements en trop des années financières précédentes durant 2023-2024.

TABLEAU 2 : BOURSES ET SUBVENTIONS 2023-2024 LIÉES AUX CRÉDITS DE LA SQRI²

Mesure SQRI2	Programme	Nombre de dossiers	Montant
Relève - initiation	Bourses d'initiation à la recherche au 1 ^{er} cycle	23	100 000 \$
	<i>Sous-total Relève – initiation</i>	23	100 000 \$
Relève	Bourses de maîtrise en recherche	153	325 820 \$
	Bourses de doctorat en recherche	584	2 294 325 \$
	Bourses de doctorat en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel	63	311 666 \$
	Bourses de doctorat en recherche pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.)	1	4 491 \$
	Bourses de maîtrise en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel	25	112 578 \$
	Bourses de maîtrise en recherche pour les étudiants en médecine (M.D.-M.Sc.)	6	17 216 \$
	Bourses de réintégration à la recherche / Doctorat	1	4 491 \$
	Bourses postdoctorales (citoyens canadiens et résidents permanents)	40	299 848 \$
	Bourses postdoctorales (citoyens d'autres pays)	72	504 790 \$
	Formation de recherche pour les médecins résidents - Formation de spécialité en recherche	7	57 642 \$
	Formation de recherche pour les médecins résidents en médecine familiale - Formation de spécialité en recherche	1	10 779 \$
	Formation en recherche post-diplôme professionnel (fellowship)	3	32 101 \$
	Science en exil - volet étudiantes et étudiants	5	24 253 \$
		<i>Sous-total Relève</i>	961
Regroupements et centres	Centres de recherche	24	6 905 279 \$
	Regroupements stratégiques	1	7 361 \$
	Soutien aux infrastructures de recherche - IUCAU	10	87 360 \$
	<i>Sous-total Regroupement et centres</i>	35	7 000 000 \$
Grands défis de société	Grands défis de société - Changements démographiques	7	1 082 287 \$
	Grands défis de société - Développement durable	24	2 842 914 \$
	Grands défis de société - Entrepreneuriat et créativité	32	1 108 917 \$
	Grands défis de société - Science et Société	85	951 620 \$
	<i>Sous-total Grands défis de société</i>	148	5 985 738 \$
Projets de recherche	Programme de collaboration de recherche CNRST-FRQ (Québec-Maroc)	6	118 072 \$
	<i>Sous-total Projets de recherche</i>	6	118 072 \$
Total général		1173	17 203 810 \$

TABLEAU 3 : OCTROIS 2023-2024 LIÉS AUX GRANDS DÉFIS DE SOCIÉTÉ

Grand défi de société	Programme ou initiative	Nombre d'octrois	Part du FRQNT	Part du FRQS	Part du FRQSC	Part des partenaires	Montant total	FIR
Changements démographiques et vieillissement de la population	Projets Apogée	2	500 000 \$	500 000 \$			1 000 000 \$	
	Cohorte Breitner-Poirier-Alzheimer	1	66 667 \$	66 666 \$	66 667 \$		200 000 \$	
	Plateforme vieillissement	11	679 311 \$	679 312 \$	679 310 \$	769 715 \$	2 807 648 \$	421 436 \$
	<i>Sous-total</i>	14	1 245 978 \$	1 245 978 \$	745 977 \$	769 715 \$	4 007 648 \$	421 436 \$
Développement durable, incluant les impacts des changements climatiques et du numérique	Projets Apogée	5	666 666 \$	666 667 \$	1 166 667 \$		2 500 000 \$	
	Bourses Action climatique	10	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$		60 000 \$	
	Bourses postdoctorales FRQ-Anticosti	3	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$		240 000 \$	20 250 \$
	Centre de recherche appliqué sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE)	1	166 666 \$	166 667 \$	166 667 \$		500 000 \$	
	Centre de recherche et d'innovation en cybersécurité et société	1	166 667 \$	166 667 \$	166 666 \$		500 000 \$	
	Déploiement du World Climate Research Programme's Regional Information for Society International (RIFS-IPO)	1	16 666 \$	16 667 \$	16 667 \$		50 000 \$	
	Futur Earth International	1	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$		600 000 \$	
	GEO BON - Réseau d'observation de la biodiversité sur la planète	1	16 667 \$	16 667 \$	16 666 \$		50 000 \$	
	IFQM - Coopération scientifique en appui au secteur maritime	1	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$		150 000 \$	
	Institut de recherche AdapT	1	166 666 \$	166 667 \$	166 667 \$		500 000 \$	
	Lexique sur le numérique et l'IA	1	33 334 \$	33 333 \$	33 333 \$		100 000 \$	
	Mila et Helmholtz international Lab	1	33 334 \$	33 333 \$	33 333 \$		100 000 \$	
	OBVIA	1	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$		3 000 000 \$	
Résilience énergétique - Institut de l'énergie Trottier	1	26 247 \$	26 247 \$	26 246 \$		78 740 \$	21 260 \$	
RIISQ	1	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$		600 000 \$		
	<i>Sous-total</i>	30	2 842 913 \$	2 842 915 \$	3 342 912 \$		9 028 740 \$	41 510 \$
Entrepreneuriat et créativité	Adopte Inc.	1	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$		12 000 \$	
	Audace Démarrage	7	233 296 \$	233 296 \$	233 297 \$		699 889 \$	188 972 \$
	Audace Québec-Luxembourg	1	33 334 \$	33 333 \$	33 333 \$		100 000 \$	27 000 \$
	Chercheur d'un jour	1	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$		90 000 \$	
	Création d'entreprise scientifique et innovante (CESI)	1	133 333 \$	133 333 \$	133 334 \$		400 000 \$	
	Espace PERSEIS	7	227 404 \$	227 401 \$	227 399 \$		682 204 \$	184 196 \$
	Étude sur l'entrepreneuriat scientifique	1	41 667 \$	41 667 \$	41 666 \$		125 000 \$	
	Grad2VC - Formation en investissement dans l'innovation scientifique	1	63 333 \$	63 333 \$	63 334 \$		190 000 \$	
	Innovateur ou innovatrice en résidence	5	133 332 \$	66 666 \$	133 334 \$		333 332 \$	
	Lab2Market (L2M) Validation	1					0 \$	
	OSEntreprendre - prix	4	13 333 \$	13 333 \$	13 334 \$		40 000 \$	
	Projet de recherche-crédation Arts et science	4	85 888 \$	85 889 \$	84 987 \$		256 764 \$	
	QcES - Programme québécois d'entrepreneuriat scientifique	1	66 667 \$	66 666 \$	66 667 \$		200 000 \$	
	Science Impact	29	103 334 \$	103 333 \$	103 333 \$		310 000 \$	
Soutien aux programmes de l'ICRA	1	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$		600 000 \$		
Stimuler l'entrepreneuriat scientifique dans les universités québécoises	1	6 667 \$	6 666 \$	6 667 \$		20 000 \$	5 400 \$	
	<i>Sous-total</i>	66	1 375 588 \$	1 308 916 \$	1 374 685 \$		4 059 189 \$	405 568 \$
Science et société	Programme de recherche sur la désinformation au Québec	9	230 239 \$	230 238 \$	230 239 \$		690 716 \$	186 494 \$
	Dialogue	25	154 470 \$	154 470 \$	154 472 \$		463 412 \$	
	Engagement	28	240 000 \$	235 000 \$	235 000 \$		710 000 \$	190 350 \$
	INGSA Unit in University	7	105 564 \$	106 761 \$	106 779 \$		319 104 \$	
	Regards ODD	6	22 685 \$	22 685 \$	22 685 \$		68 055 \$	
	Réseau francophone international en conseil scientifique	1	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$		300 000 \$	
	Science et société – L'interface	1	19 667 \$	19 667 \$	19 666 \$		59 000 \$	
	Scientifiques en résidence	8	128 335 \$	128 332 \$	128 333 \$		385 000 \$	
	Découvrabilité des contenus scientifiques francophones	1	54 473 \$	54 473 \$	54 473 \$		163 419 \$	
	<i>Sous-total</i>	86	1 055 433 \$	1 051 626 \$	1 051 647 \$		3 158 706 \$	376 844 \$
	Total	196	6 519 912 \$	6 449 435 \$	6 515 221 \$	769 715 \$	20 254 283 \$	1 245 358 \$

TABEAU 4 : PROGRAMMES SUR DES THÉMATIQUES LIÉES AUX BESOINS DES PARTENAIRES

Programmes	Partenaire	Montant des octrois		Nombre d'octrois
		Part du FRQS	Part des partenaires	
Initiative stratégique en santé mentale	JANSSEN, Ministère de la Santé et des Services sociaux		321 596 \$	4
Recherche sur l'usage du cannabis à des fins non-médicales	Ministère de la Santé et des Services sociaux		1 477 303 \$	7
Observatoire en santé mentale	Ministère de l'Enseignement supérieur		562 929 \$	1
Alliance en santé mentale	JANSSEN, Ministère de la Santé et des Services sociaux		346 768 \$	1
Oncopole - ACCES-Onco	MERCK, Fondation du Cancer du sein du Québec		232 500 \$	6
Oncopole - LeadAction-Onco	MERCK		197 530 \$	1
Priorité Patient	MERCK		773 153 \$	7
Recherches en radiologie	Fondation de l'Association des Radiologues du Québec		25 000 \$	1
Repenser la santé par des soins intégrés	IRSC		100 000 \$	2
Observatoire national de l'amiante	Ministère de l'Économie et de l'Innovation		900 000 \$	3
Living labs sur les Troubles neurocognitifs majeurs (TNCM)	Ministère de la Santé et des Services sociaux		1 304 144 \$	4
Aire ouverte	Fondation Boeckh, Ministère de la Santé et des Services sociaux		351 856 \$	1
Appui à la recherche en évaluation des technologies et des pratiques de pointe dans les CHU	Ministère de la Santé et des Services sociaux		140 000 \$	4
Total			6 732 779 \$	42

TABLEAU 5 : RÉSULTATS DES CONCOURS DE BOURSES DE 2019-2020 À 2023-2024

Bourses de formation

	Demandes admissibles (a)	Demandes recommandées	Bourses offertes	Demandes acceptées (incluant les reports) (b)	Taux de succès (b/a)
Baccalauréat					
2023-2024	106	105	25	23	22 %
Maîtrise					
2019-2020	350	244	132	117	33 %
2020-2021	363	255	120	105	29 %
2021-2022	385	300	118	105	27 %
2022-2023	355	279	125	110	31 %
2023-2024	441	378	132	123	28 %
Doctorat					
2019-2020	741	493	227	210	28 %
2020-2021	786	578	225	209	27 %
2021-2022	755	572	226	209	28 %
2022-2023	852	769	275	251	29 %
2023-2024	942	847	295	261	28 %
Postdoctorat					
2019-2020	248	191	104	85	34 %
2020-2021	255	202	88	73	29 %
2021-2022	253	201	98	85	34 %
2022-2023	189	173	71	60	32 %
2023-2024	158	141	67	52	33 %

Bourses de carrière

	Demandes admissibles (a)	Demandes recommandées	Bourses offertes	Demandes acceptées (incluant les reports) (b)	Taux de succès (b/a)
Chercheurs-boursiers					
2019-2020	179	162	97	95	53 %
2020-2021	157	154	85	85	54 %
2021-2022	175	171	85	84	48 %
2022-2023	185	180	81	79	43 %
2023-2024	159	154	77	76	48 %
Chercheurs-boursiers cliniciens					
2019-2020	86	79	45	45	52 %
2020-2021	76	72	40	40	53 %
2021-2022	77	75	52	52	68 %
2022-2023	78	73	53	53	68 %
2023-2024	92	90	55	55	60 %

TABLEAU 6 : TAUX D'OFFRE SELON LE GENRE ET PART DES FEMMES AUX CONCOURS DE BOURSES ET DE SUBVENTIONS

Sur 5 ans (de 2019 à 2024)		FEMMES			HOMMES			Total (F+H)			PART DES FEMMES	
PROGRAMME	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre (c/a)	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre (c/a)	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre (c/a)	Demandes admissibles	Octrois offerts	
Maîtrise	1309	428	33 %	586	200	34 %	1895	628	33 %	69 %	68 %	
Doctorat	2646	806	30 %	1431	443	31 %	4077	1249	31 %	65 %	65 %	
Postdoctorat	624	248	40 %	480	181	38 %	1104	429	39 %	57 %	58 %	
Établissement de carrière	589	313	53 %	782	395	51 %	1371	708	52 %	43 %	44 %	
Autres subventions de recherche	105	66	63 %	105	66	63 %	210	132	63 %	50 %	50 %	
Total	5273	1861	35 %	3384	1285	38 %	8657	3146	36 %	61 %	59 %	

Année 2023-2024		FEMMES			HOMMES			Total (F+H)			PART DES FEMMES	
PROGRAMME	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre (c/a)	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre (c/a)	Demandes admissibles (a)	Octrois offerts (c)	Taux d'offre(c/a)	Demandes admissibles	Octrois offerts	
Maîtrise	317	95	30 %	125	38	30 %	442	133	30 %	72%	71 %	
Doctorat	616	184	30 %	327	112	34 %	943	296	31 %	65%	62 %	
Postdoctorat	82	37	45 %	77	31	40 %	159	68	43 %	52%	54 %	
Établissement de carrière	115	55	48 %	161	91	57 %	276	146	52 %	42%	38 %	
Autres subventions de recherche	92	59	64 %	95	57	60 %	187	116	64 %	49%	51 %	
Total	1222	430	35 %	785	329	42 %	2007	759	38 %	61%	57 %	

Donnée de genre issue du champ de salutation dans FRQnet. En raison de leur faible nombre, les personnes ayant sélectionné « Ne pas répondre » en 2022-2023 sont réparties aléatoirement entre les deux autres catégories.

TABLEAU 7 : PORTRAIT DES PARTENAIRES FINANCIERS DES PROGRAMMES DE BOURSES ET SUBVENTIONS EN 2023-2024

Partenaires par axe de programmes ¹
Formation
Fondation de la recherche pédiatrique
Inserm
Instituts de recherche en santé du Canada
Parkinson Québec
Société canadienne de la sclérose en plaques
SRAP – Unité soutien Québec
Carrières en recherche et promotion
Bureau de coopération interuniversitaire – BCI (anciennement la CREPUQ)
Centre des congrès
Fondation de l'Association des radiologistes du Québec
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Québec
Fondation cancer du sein du Québec
Instituts de recherche en santé du Canada
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Palais des congrès
Parkinson Québec
Société québécoise de néphrologie
Société québécoise d'hypertension artérielle
SPPRUL
SRAP – Unité soutien Québec
Regroupements de recherche
Fondation cancer du sein du Québec
Janssen
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Ministère de l'Enseignement supérieur
Projets de recherche (en regroupement de chercheuses et chercheurs)
Fondation Boeckh
Fondation de l'Association des radiologistes du Québec
Fondation cancer du sein du Québec
GSK
Instituts de recherche en santé du Canada
Janssen
Merck
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Pfizer
Nombre de partenaires financiers distincts : 24

¹ Partenaires pour lesquels des octrois ont été accordés et gérés par le FRQS en 2023-2024, incluant les partenaires financiers des initiatives de l'Oncopole. Excluent les partenaires dont le financement n'est pas géré par le Fonds.

LES RESSOURCES UTILISÉES



La première cohorte de L'interface lors d'une activité à l'Assemblée nationale en novembre 2023.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

Les données présentées dans la partie 3 du présent rapport annuel de gestion sont sur 14 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mai 2024, conformément à l'article 38 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation et matière de recherche*.

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif à la fin de l'année financière incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	2023-2024 (du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mai 2024)	Écart
1. Direction scientifique	22	22	22	0
2. Services partagés	21,2	21,2	21,2	0
Total	43,2	43,2	43,2	0

Formation et perfectionnement du personnel

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,1 %	2,07 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Personnel d'encadrement	0,66	2,53
Personnel professionnel	1,69	4,48
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1,11	4,11
Total ¹	1,37	4,09

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ¹	410 \$	1 105 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 (du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mai 2024)
Taux de départ volontaire (%)	4,6 %	8,5 %	11,6 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 (du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mai 2024)
Nombre d'employés au sein du personnel régulier ayant pris leur retraite	0,67	1,67	2,67

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ¹ (000 \$) (a)	Dépenses prévues au 31 mai 2024 ² (000 \$) (b)	Écart (000 \$) (b-a)	Dépenses réelles 2022-2023 ³ (000 \$) (c)
Dépenses de bourses et subventions	93 557	218 383	124 826	96 084
Dépenses de fonctionnement	7 673	8 922	1 249	6 815
Sous-total⁴	101 230	227 305	126 075	102 899
Autres dépenses ⁵	52 031	54 038	2 006	47 790
Total	153 261	281 342	128 081	150 689

¹ Collecte des prévisions budgétaires pluriannuelles du gouvernement du Québec.

² Comptes publics 2023-2024 (Dépenses préliminaires).

³ Comptes publics 2022-2023.

⁴ Colonne (a) : Budget de dépenses 2023-2024 du gouvernement du Québec, Crédits et dépenses des portefeuilles.

⁵ Dépenses compensées par des revenus d'autres sources, notamment par des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé.

Explications des écarts (b-a)

En vertu du projet de loi n°44 *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, les actifs et les passifs du Fonds seront transférés, le 1^{er} juin 2024, au Fonds de recherche du Québec, une société d'État du périmètre comptable du gouvernement, instituée en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation*, RLRQ c M-14.1. Le dernier exercice financier du Fonds de recherche du Québec – Santé débuté au 1^{er} avril 2023 se termine le 31 mai 2024, à la date de l'entrée en vigueur de la Loi 16. En avril 2024, le conseil d'administration a approuvé les octrois de l'année 2024-2025 conformément au cycle habituel de ses opérations.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles fournissent un appui indispensable à la réalisation de la mission du FRQS, mais aussi à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et au respect de ses engagements relatifs aux délais présentés dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les ressources informationnelles sont également au cœur de la transformation numérique.

Faits saillants

Allègement du fardeau administratif pour la communauté de la recherche et pour les membres du personnel. Le FRQS, en collaboration avec les deux autres Fonds, s'est engagé dans un processus d'allègement du fardeau administratif, de façon à devenir une organisation plus agile, plus résiliente et plus efficace dans un environnement en pleine transformation numérique. Un comité de *bonnes pratiques* s'est réuni sur une base hebdomadaire et a priorisé la préparation des grandes opérations du cycle annuel (clôture des concours, admissibilité, constitution des comités d'évaluation, préparation des offres d'octroi), afin de rendre l'expérience plus conviviale et de réduire les écarts de pratiques entre les Fonds.

Quelques réalisations sont à noter :

- Une meilleure structuration de l'information sur le site Web ;
- Le développement d'une authentification unique dans FRQnet par l'entremise d'ORCID;
- La mise en fonction d'un outil de génération de lettres d'annonces, qui a permis au personnel d'économiser du temps dans la production et la mise en disponibilité des lettres d'annonce dans la communauté pour toutes les personnes candidates à nos concours ;
- La rédaction de procédures opérationnelles normalisées en appui à la description des processus de haut niveau pour les programmes de bourses d'excellence (maîtrise et doctorat).

Finalisation de la migration de l'infrastructure informatique et des systèmes d'information vers l'infonuagique. Depuis le 31 mars 2024, le FRQS, le FRQNT et le FRQSC figurent parmi les chefs de file des organismes publics à déployer à 100 % leurs serveurs applicatifs dans la zone d'accueil infonuagique prévue à cet effet en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique. C'est dans ce contexte que les FRQ poursuivent la mise en œuvre des exigences du Gouvernement en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels. En effet, les FRQ respectent toutes les exigences minimales de sécurité du MCN.

Quelques réalisations sont à noter :

- Importante mise à niveau des politiques directives et procédures en matière de sécurité informatique ;
- Plusieurs audits de sécurité effectués, et projet démarré pour mettre en œuvre les recommandations dégagées de l'exercice ;
- Formations et autres mesures de sensibilisation à la cybersécurité.

L'année 2023-2024 a été marquée par le **démarrage du projet de mise à jour de FRQnet 2.0**, le progiciel de gestion intégrée permettant de gérer tout type d'octroi dont le Fonds a la responsabilité dans le cadre de sa mission. Inscrit comme projet phare de la feuille de route du Plan de transformation numérique des FRQ 2023-2027, la mise à jour technologique du système FRQnet contribue à l'atteinte efficace des objectifs de l'organisation. Plusieurs bénéfices découlant du projet sont démontrés conformément au cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2027-2028.

AUTRES EXIGENCES

8 AVRIL : COMMENT PROFITER DE L'ÉCLIPSE ?

Avec Rémi Quirion,
scientifique en chef du Québec

Une bande dessinée
de Juliette Pierre,
en collaboration avec



Extrait de la bande dessinée consacrée à l'éclipse solaire du 8 avril 2024, réalisée par Juliette Pierre, doctorante en génie mécanique et bédéiste scientifique.

4. AUTRES EXIGENCES

Les données présentées dans la partie 4 du présent rapport annuel de gestion sont sur 14 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mai 2024, conformément à l'article 38 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation et matière de recherche*, à l'exception de la section 4.3 qui est sur 12 mois.

4.1 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La satisfaction de la clientèle est une préoccupation constante et les équipes des Fonds se sont mobilisées pour répondre rapidement aux requêtes, et ce, dans les délais prévus par la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

4.2 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés²

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 2 141,3 h	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	14 875	0	14 875	6,9	6,9	0
2. Personnel professionnel	47 049	0	47 049	22,0	23,5	-1,5
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	31 843	0	31 843	14,9	15,1	-0,2
Total	93 767	0	93 767	43,8	45,6	-1,8

Note : Le contrôle des effectifs est déclaré par organisme payeur alors que dans les plans d'effectifs, on divise par trois le total de l'effectif aux services partagés entre les trois Fonds de recherche du Québec, car ces ressources desservent les trois Fonds.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mai 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	27 390 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	8	180 678 \$
Total des contrats de service	10	208 068 \$

Note : Les Fonds de recherche du Québec partagent leurs services administratifs. Ainsi certains contrats de service sont partagés entre eux. Les montants sont répartis entre les Fonds selon des clés de répartition.

² Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.3 Développement durable

Le FRQS a adopté le Plan d'action de développement durable 2023-2028 afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Le FRQS poursuit ses actions pour renforcer la gouvernance du développement durable et promouvoir le rôle de la recherche et de la mobilisation des connaissances dans l'atteinte des objectifs de développement durable. Certaines de ces actions s'ajoutent à celles prévues dans le plan d'action annuel tandis que d'autres y sont étroitement liées.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2023-2024 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Sous-objectif de la SGDD	Actions du FRQS	Indicateurs (mesure de départ : 2022-2023)	Cible 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	1. Soutenir la recherche contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies	1. Nombre annuel de bourses et de subventions octroyées contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies (105)	135	 136
		2. Nombre annuel de personnes soutenues en conseil scientifique (16)	18	 22
1.2.1. Soutenir le développement des compétences vertes	2. Soutenir le développement des compétences vertes de la relève en recherche	3. Nombre annuel de membres de la relève étudiante et postdoctorale soutenus par les subventions sur les thématiques liées aux compétences vertes (105)	105	 175
1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	3. Accroître le soutien à la recherche portant sur l'économie verte et responsable	4. Nombre annuel de chercheuses et de chercheurs soutenus dans des programmes portant sur l'économie verte et responsable (235)	245	 245
1.1.3. Soutenir le développement des filières vertes et des technologies propres				
1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux				
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	4. Accroître le soutien à la recherche portant sur une transition socioécologique juste et la santé durable	5. Nombre annuel de chercheuses et de chercheurs soutenus dans des programmes favorisant une transition socioécologique juste et la santé durable (490)	490	 584
3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale				
5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	5. Favoriser la croissance du financement écoresponsable	6. État d'avancement de la mise en œuvre de nouvelles mesures écoresponsables (SO)	SO	-
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	6. Évaluer la durabilité des interventions structurantes des FRQ	7. Proportion annuelle des interventions structurantes des FRQ ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (SO)	50 %	 100%
5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables	7. Augmenter la proportion des acquisitions responsables	8. Proportion annuelle des acquisitions écoresponsables passées dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAO) (18 %)	25 %	 91 %

Synthèse des activités

Indicateur 1. Nombre annuel de bourses et de subventions octroyées contribuant aux objectifs de développement durable des Nations unies

Mesure de départ : 105 en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	135	140	145	145	145
Résultats	 136				

Le FRQS a ajouté dans les formulaires des concours thématiques une section, non transmise pour évaluation, permettant aux personnes candidates d'identifier la contribution éventuelle de leur projet à la santé durable, en adéquation avec les ODD. Cette action aide à sensibiliser la communauté de la recherche ainsi que ses partenaires à la contribution de la recherche québécoise à la santé durable et à en broser un portrait : climat, biodiversité, pauvreté, éducation, inégalités, santé, sécurité, et d'autres enjeux interreliés.

Indicateur 2 : Nombre annuel de personnes soutenues en conseil scientifique

Mesure de départ : 16 en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	18	18	18	20	20
Résultats	 22				

Le lancement du programme de scientifiques en résidence dans les municipalités, les ministères et les organismes, qui s'inscrit dans les mesures de la SQRI², a contribué à l'atteinte de la cible. Neuf appels à candidatures ont été lancés : Laval et Sherbrooke, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), Secrétariat du Conseil du trésor, Assemblée nationale, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), organisme sans but lucratif IVÉO, Comité consultatif sur les changements climatiques. En 2023-2024, cinq de ces résidences ont été comblées (Laval, Sherbrooke, MCN, Assemblée nationale et Comité consultatif).

Indicateur 3 : Nombre annuel de membres de la relève étudiante et postdoctorale soutenus par les subventions sur les thématiques liées aux compétences vertes

Mesure de départ : 105 en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	105	105	140	160	160
Résultats	 175				

Les FRQ soutiennent des subventions de recherche dans les zones d'innovation, par exemple celle de la Vallée de la transition, qui ont un objectif de formation de la relève en recherche. De plus, les programmes soutenus par les FRQ en lien avec le grand défi de société associé au développement durable, incluant les impacts des changements climatiques et du numérique ont des objectifs de formation pour la relève en recherche.

Indicateur 4. Nombre annuel de chercheuses et de chercheurs soutenus dans des programmes portant sur l'économie verte et responsable

Mesure de départ : 235 en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	245	245	250	250	255
Résultats	 245				

En 2023-2024, les FRQ ont notamment appuyé le projet *Transformer l'action pour le climat : la question de l'océan oublié*, par ailleurs financé par le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada contribuant ainsi à l'atteinte de la cible.

Indicateur 5. Nombre annuel de chercheuses et de chercheurs soutenus dans des programmes favorisant une transition socioécologique juste et la santé durable

Mesure de départ : 490 en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	490	492	492	502	502
Résultats	 584				

En plus de soutenir une Chaire de recherche en santé durable, le FRQS soutient le Centre intersectoriel en santé durable de l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que l'Observatoire national de l'amiante contribuant ainsi à l'atteinte de la cible. Le FRQS fait aussi la promotion de la démarche de recherche en santé durable auprès de la communauté de la recherche.

Indicateur 6. État d'avancement de la mise en œuvre de nouvelles mesures écoresponsables

Mesure de départ : Sans objet en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	SO	Élaboration	Élaboration	Nouvelles mesures écoresponsables mises en œuvre	
Résultats	-				

Le [rapport du Comité intersectoriel étudiant sur l'écoresponsabilité en recherche](#) a été lancé et diffusé auprès de la communauté. Les FRQ examinent les recommandations qui leur sont adressées.

Indicateur 7. Proportion annuelle des interventions structurantes des FRQ ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

Mesure de départ : Sans objet en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	50 %	60 %	65 %	70 %	80 %
Résultats	 100 %				

Les FRQ ont fait l'évaluation de la durabilité de la mise à jour de la stratégie EDI, seule stratégie ou politique révisée en 2023-2024.

Indicateur 8. Proportion annuelle des acquisitions écoresponsables passées dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement

Mesure de départ : 18 % en 2022-2023

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 %	25 %	30 %	40 %	50 %
Résultats	 91 %				

Des indicateurs d'acquisition responsable sont associés à 10 des 11 contrats publiés par les FRQ dans le système d'appel d'offres du gouvernement (SEAO).

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Règlement sur la divulgation d'actes répréhensibles a été adopté en juin 2017 et est disponible dans un fichier accessible à tout le personnel.

En 2023-2024, aucune divulgation d'acte répréhensible à l'égard du FRQS n'a été reçue par la personne responsable de suivi des divulgations.

Une capsule de formation concernant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des FRQ a été diffusée en mai 2023 auprès des membres du personnel. Cette capsule est depuis obligatoire pour tous les nouveaux membres du personnel.

4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Préalablement : Code d'éthique et de déontologie (adopté par le CA du FRSQ le 27 mars 2003)

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30 a. 3.01)

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30 r.1)

PRÉAMBULE

En septembre 1998, le gouvernement a adopté, en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Conformément à l'article 34 de ce règlement, les membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie lors de la séance tenue le 27 mars 2003.

Le 1^{er} juillet 2011, date de l'entrée en vigueur de la loi 130, le Fonds de la recherche en santé du Québec est devenu le Fonds de recherche du Québec – Santé. Le Code d'éthique et de déontologie du FRSQ a été modifié le 21 juin 2016 pour devenir le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Ce nouveau code d'éthique est conforme à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ c. M-15.1.0.1).

SECTION I

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Objet et champ d'application

1. Le présent Code d'éthique et de déontologie précise les devoirs et les normes de conduite des membres du conseil d'administration du Fonds afin de préserver et de renforcer la confiance de la communauté universitaire et collégiale, des partenaires publics et privés et de la population dans l'excellence, l'intégrité, la transparence, et la neutralité du Fonds.

Le présent Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration du Fonds (ci-après appelés « administrateurs ») et aux personnes qui, en tant que représentants du Fonds, agissent comme membres de conseil d'administration au sein d'entreprises ou d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux.

Chaque administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter également les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics prévus dans la Loi

sur le ministère du Conseil exécutif et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Définitions

2. Dans le présent Code, les termes suivants désignent :

- « *Administrateur* » : chaque membre du conseil d'administration du Fonds.
- « *Fonds* » : le Fonds de recherche du Québec — Santé.
- « *Établissement* » : établissement public, incluant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et tout autre établissement reconnu par le Fonds (voir les Règles générales communes).

Mission du Fonds

3. Le Fonds de recherche du Québec – Santé a pour mission de promouvoir et d'aider financièrement l'ensemble de la recherche sur la santé, y compris la recherche fondamentale, clinique, épidémiologique, la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé. Il doit également promouvoir et aider financièrement la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et par l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Enfin, il doit établir les partenariats nécessaires à la réalisation de sa mission.

Valeurs éthiques

4. Les administrateurs sont nommés par le ministre pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission du Fonds et à la bonne administration de ses biens. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent agir au mieux des intérêts du Fonds et en s'inspirant des valeurs contenues dans la *Déclaration de valeurs éthiques* du Fonds, avec professionnalisme, impartialité, intégrité et transparence.

SECTION II

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES EN COURS DE MANDAT

Objectivité

5. L'administrateur siège à titre personnel en fonction de ses compétences. L'administrateur n'est pas le représentant d'un groupe d'intérêt ou de son groupe de recherche, département, discipline ou établissement au sein du conseil d'administration.

Confidentialité

6. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Notamment, l'administrateur ne doit en aucun cas faire

connaître le résultat des décisions relativement à tout règlement ou à tout octroi de bourses ou de subventions avant que l'annonce officielle n'en soit faite par le Fonds.

Conflit d'intérêts

7. Le président du conseil d'administration et le directeur scientifique du Fonds ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme, un établissement ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui du Fonds.

Tout autre membre du conseil d'administration ayant un intérêt dans une telle entreprise, un tel organisme, un tel établissement ou une telle association doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au scientifique en chef et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme, l'établissement ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Plus particulièrement, au moment des votes sur les octrois annuels ou les modifications d'octroi en cours de financement, est notamment en conflit d'intérêts l'administrateur :

- a) qui est le recteur ou le vice-recteur d'un établissement qui a signé une demande de financement d'infrastructure.
- b) qui est le directeur d'un groupe, d'un centre ou d'un réseau qui est en renouvellement ou en évaluation d'infrastructure.

L'administrateur doit déclarer au Fonds tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une bourse de recherche, un projet de recherche, un groupe ou un établissement susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Est notamment en situation de conflit d'intérêts l'administrateur qui a un intérêt personnel direct ou indirect à ce qu'une décision favorable ou défavorable soit rendue concernant toute matière ou sujet soumis à l'ordre du jour d'une séance du conseil.

Plus particulièrement, au moment des votes sur les octrois annuels ou les modifications d'octrois en cours de financement, est notamment en conflit d'intérêts l'administrateur :

- a) qui est lui-même candidat.
- b) dont un membre de sa famille immédiate [enfant, frère/sœur, père/mère, conjoint(e)] a soumis sa candidature OU quelqu'un pour qui on démontre un intérêt tout particulier.

Déclaration d'intérêts

Le mode de gestion des conflits d'intérêts adopté par le Fonds repose de prime abord sur la divulgation volontaire des informations pertinentes. À cette fin, les administrateurs remplissent une Déclaration d'intérêts pertinente à la fonction de membre du conseil d'administration au moment de leur entrée en fonction. Les informations qui y sont divulguées sont confidentielles et ne servent qu'à l'évaluation et à la résolution des situations de conflit d'intérêts. Toutefois, l'information concernant tout soutien financier provenant actuellement des FRQ est du domaine public. Par conséquent, cette portion de la déclaration sera rendue accessible aux membres du conseil d'administration.

La déclaration relative à leurs intérêts pertinents à la fonction de membre du conseil d'administration doit être renouvelée annuellement et l'administrateur doit déposer une déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration. L'administrateur doit signer à cet effet la déclaration d'intérêts et la retourner au secrétaire du conseil d'administration.

Demande de financement en cours de mandat

8. Le président du conseil d'administration et le directeur scientifique du Fonds ne peuvent présenter de demande de financement au Fonds à compter du jour de la prise d'effet de leur nomination, et ce, pour la durée de son mandat.

Tous les autres administrateurs peuvent faire des demandes de financement, et ce, pour la durée de leur mandat. Toutefois, ils doivent s'engager à mettre à jour leur déclaration d'intérêts au moment de présenter une demande de financement.

L'administrateur s'engage à ne pas chercher à connaître le nom des personnes qui ont à traiter de la demande de subvention ou de bourse ou encore de prendre connaissance de la recommandation d'un comité d'évaluation avant le vote des enveloppes budgétaires.

Participation à l'évaluation

9. Les administrateurs ne peuvent participer, à un comité d'évaluation scientifique du Fonds. Toutefois, le directeur scientifique du Fonds peut participer, à titre d'observateur seulement, aux séances d'un comité d'évaluation scientifique du Fonds. S'il le fait, il doit alors s'abstenir de voter sur les octrois au sujet desquels il a participé au comité d'évaluation scientifique à titre d'observation.

Les administrateurs peuvent toutefois participer à un comité de pertinence ou stratégique.

Biens du Fonds

10. L'administrateur ne doit pas confondre les biens du Fonds avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Position d'initié

11. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Traitement de faveur

12. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Cadeaux et avantages

13. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

SECTION III

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES APRÈS LE MANDAT

Avantages indus

14. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Fonds.

Information confidentielle

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Fonds, ou un autre organisme, établissement ou association avec lequel il avait des rapports directs importants durant la durée de son mandat.

Restrictions dans l'année suivant la fin du mandat

16. Il est interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Fonds est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, les administrateurs en fonction ne peuvent traiter, dans les circonstances décrites au précédent alinéa avec un ancien administrateur dans l'année où cette personne a quitté ses fonctions.

Demandes de financement suivant la fin du mandat

17. Les administrateurs peuvent soumettre des demandes de financement, après l'expiration de leur mandat. Les administrateurs à temps plein le peuvent également, sauf s'il s'agit d'un programme dont les règles ont été instaurées ou substantiellement modifiées dans l'année précédant le départ. Dans ce cas, l'administrateur à temps plein doit laisser passer un concours ou, si ce dernier ne survient pas dans la première année, une année complète.

SECTION IV

DISPOSITIONS FINALES

Autorité compétente

18. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect, par les administrateurs, de l'ensemble des principes éthiques et des règles de déontologie.

Aux fins disciplinaires, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration et des administrateurs du Fonds.

Caractère public

19. Les règles du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds sont d'intérêt public. Elles doivent être accessibles au public.

Déclaration

20. L'administrateur doit, dès la prise d'effet de sa nomination au Fonds, signer la déclaration présentée à l'ANNEXE A, par laquelle il accepte de se conformer à l'ensemble des dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie, et la retourner au secrétaire du conseil d'administration.

Entrée en vigueur

21. Le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Fonds.

4.6 Gouvernance des sociétés d'État

Le FRQS est administré par un conseil d'administration composé de 14 membres au 31 mai 2024, dont un membre indépendant sur les trois membres qualifiés lors de la dernière nomination³. Il est formé de neuf femmes et cinq hommes, dont une personne de moins de 35 ans, et 14 % de ses membres sont des personnes représentatives de la société québécoise.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mai 2024, le mandat de neuf membres est arrivé à échéance et un membre a posé sa démission. Compte tenu du dépôt du projet de *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation et matière de recherche* en février 2024 ainsi que des changements à venir dans la gouvernance des FRQ, le FRQS n'a pas transmis au gouvernement les dossiers de candidature pour le renouvellement des mandats et pour combler le poste vacant.



Rémi Quirion

Président du conseil d'administration

Début du troisième mandat : 1^{er} septembre 2021

Fin du troisième mandat : 31 août 2024^{4,5}

Depuis le 1^{er} septembre 2011, Rémi Quirion occupe le poste de scientifique en chef du Québec.

Jusqu'à sa nomination, Rémi Quirion était vice-doyen aux sciences de la vie et aux initiatives stratégiques de la Faculté de médecine de l'Université McGill et conseiller principal de l'Université McGill. Il était également directeur scientifique du Centre de recherche de l'Institut Douglas, professeur titulaire de psychiatrie à l'Université McGill, et directeur exécutif de la Stratégie internationale de recherche concertée sur la maladie d'Alzheimer des Instituts de recherche en santé du Canada.

Il préside le conseil d'administration de l'INGSA, et siège aux conseils d'administration de Montréal In Vivo, de Génome Québec, du CIFAR, de l'Institut de la technologie pour l'Humain, du CQDM et de l'Université du Rwanda.

Rémi Quirion est titulaire d'un doctorat en pharmacologie de l'Université de Sherbrooke.

³ En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ c. G-1.02), le FRQS doit divulguer des indications concernant le statut de membre indépendant des membres de son conseil d'administration (CA). Certains membres qui composent le CA au 31 mai 2024 ont été nommés avant l'entrée en vigueur de cette exigence, soit avant le 3 juin 2022. Ainsi, la qualité de membre indépendant n'a pas été déterminée au moment de leur nomination.

⁴ La *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation et matière de recherche* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024. Ainsi le mandat de tous les membres du CA s'est terminé au 31 mai 2024, à l'exception de celui du scientifique en chef du Québec, qui s'est prolongé jusqu'à la nomination du conseil d'administration du FRQ, conformément aux dispositions transitoires de la Loi.

⁵ Le mandat du scientifique en chef du Québec a été prolongé jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau. Ainsi, le mandat de Rémi Quirion est prolongé au-delà du 31 août 2024.



Patrice Roy

Vice-président du conseil d'administration

Début du second mandat : 30 septembre 2020

Fin du second mandat : 29 septembre 2023⁶

Patrice Roy est président de G.I.S. Conseils.

Auparavant, il était directeur Recherche et Développement chez Pfizer Canada Inc. Il s'est joint à Pfizer Canada en 1996 à titre de directeur adjoint – Recherche centrale au Canada. Il est ensuite devenu premier directeur médical adjoint de la division PPG, puis a été promu au poste de directeur régional – Affaires médicales pour les régions du Québec, de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada. Avant de se joindre à Pfizer Canada, il supervisait des groupes de recherche universitaires.

Il siège au conseil d'administration de Catalis Québec.

Patrice Roy est titulaire d'un doctorat en biochimie de l'Université de Montréal ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, avec double spécialisation en ressources humaines et en marketing.



Carole Jabet

Début du premier mandat : 12 août 2019

Fin du premier mandat : 31 mai 2024

Carole Jabet est directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Santé depuis 2019.

Jusqu'à sa nomination, elle était directrice adjointe de la recherche du Centre de recherche du CHUM. De 2003 à 2009, elle a travaillé au sein de Génome Québec, notamment au poste de vice-présidente aux affaires scientifiques. Elle a ensuite agi en tant qu'associée de la firme-conseil CapCOGITO.

Elle siège aux conseils d'administration du CQDM et de Montréal InVivo.

Carole Jabet a obtenu un diplôme d'ingénieure de l'École centrale de Lyon, option bio-ingénierie, et un doctorat en sciences, option biophysique et biologie moléculaire, de l'École centrale de Paris.



Yan Bertrand

Début du premier mandat : 28 juin 2023

Fin du premier mandat : 31 mai 2024

Yan Bertrand est candidat au doctorat en santé publique, option systèmes, organisations et politiques de santé, à l'Université de Montréal. Il est aussi membre du Comité intersectoriel étudiant (CIE) des FRQ depuis 2020.

Yan Bertrand est titulaire d'une maîtrise en physique médicale de l'Université de Montréal.

⁶ Lorsque le mandat arrive à échéance, les membres peuvent demeurer en poste en attendant le renouvellement de leur mandat ou leur remplacement.



Marie-Ève Blackburn

Début du second mandat : 28 avril 2021

Fin du second mandat : 27 avril 2024

Marie-Ève Blackburn est chercheuse principale à ÉCOBES – Recherche et transfert, le centre de transfert technologique en pratiques sociales novatrices du cégep de Jonquière, depuis 2003. Elle est cotitulaire de la Chaire de recherche conjointe Université du Québec à Chicoutimi-Cégep de Jonquière sur la vie et la santé des jeunes (Chaire VISAJ). Elle est également professeure associée au Département des sciences de la santé de l'UQAC depuis 2014 et chargée de cours au sein de la même université depuis janvier 2018.

Marie-Ève Blackburn détient un doctorat en sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal.



Manon Boily

Début du premier mandat : 28 avril 2021

Fin du premier mandat : 27 avril 2024

Manon Boily est présidente-directrice générale de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel depuis le 1^{er} avril 2020.

Auparavant, elle a été directrice générale adjointe de la Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité du ministère de la Santé et des Services sociaux de 2015 à 2019. Elle a également occupé la fonction de directrice générale de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et du Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île de 2005 à 2015.

Elle siège au conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

Manon Boily est détentrice de diplômes de 2^e cycle de l'Université de Montréal en administration sociale et en administration de la santé.



Vincent Dumez

Début du premier mandat : 28 août 2019

Fin du premier mandat : 31 mai 2024

Vincent Dumez est codirecteur du centre d'excellence sur le Partenariat avec les patients et le public, du Réseau québécois COVID-Pandémie et de l'Unité Soutien SRAP du Québec.

Atteint de trois maladies chroniques depuis plusieurs décennies, Vincent Dumez s'est engagé activement dans le développement du concept de « patient partenaire ». Ce parcours l'a conduit, en octobre 2010, à créer et diriger le programme Patient partenaire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Jusqu'en 2010, en tant qu'associé d'une firme de conseil en management, M. Dumez a accompagné plusieurs grandes entreprises en contexte de transformation.

Il siège au conseil d'administration de HSO/Agrément Canada.

Vincent Dumez est titulaire d'une maîtrise en management de HEC Montréal. Il est en cours de réalisation d'un doctorat en sciences biomédicales, option éthique clinique, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.



Chantal Guillemette

Début du second mandat : 1^{er} novembre 2020

Fin du second mandat : 31 octobre 2023

Chantal Guillemette est professeure titulaire à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, directrice du Laboratoire de pharmacogénomique et chercheuse au Centre de recherche du CHU de Québec – Université Laval. Depuis 2003, elle est détentrice de la Chaire de recherche du Canada en pharmacogénomique et depuis 2013, elle agit comme codirectrice du Centre de recherche en cancer de l'Université Laval.

Elle siège au conseil d'administration du Fonds d'enseignement et de recherche de l'Université Laval.

Chantal Guillemette est titulaire d'un doctorat en physiologie-endocrinologie.



Bartha Maria Knoppers

Début du premier mandat : 28 juin 2023

Fin du premier mandat : 31 mai 2024

Membre indépendante

Bartha Maria Knoppers est professeur émérite, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine, et directrice du Centre de génomique et de politique de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill.

Elle a été la fondatrice du Projet public de génomique des populations (P3G) et de la biobanque de la population du Québec CARTaGENE. Elle a présidé le comité d'éthique et de gouvernance du Consortium international sur le génome du cancer (2009-2017) et coprésidé le groupe de travail sur la réglementation et l'éthique de l'Alliance mondiale pour la génomique et la santé (2013-).

Elle siège au conseil d'administration de GA4GH et de la Plateforme nationale canadienne de séquençage et d'analyse du génome (CGen).

Bartha Maria Knoppers est titulaire d'un doctorat en droit médical comparé de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne en France.



José A. Morais

Début du premier mandat : 28 avril 2021

Fin du premier mandat : 27 avril 2024

José A. Morais est professeur titulaire de médecine à l'Université McGill.

En 2009, il a été nommé directeur de la Division de gériatrie de l'Université McGill, directeur de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et directeur de l'Hôpital général juif. Il est également codirecteur du Réseau québécois de recherche sur le vieillissement et directeur du Programme de formation sur la démence de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill.

Il a fondé le Centre d'excellence sur le vieillissement et la maladie chronique du RUIS de l'Université McGill, et a été son directeur de 2012 à 2015. Il a aussi été président de la Société canadienne de gériatrie de 2013 à 2015.

José A. Morais détient un diplôme de médecine de l'Université de Montréal.



Morag Park

Début du second mandat : 30 septembre 2020

Fin du second mandat : 29 septembre 2023

Morag Park est professeure au Département d'oncologie et au Département de biochimie de l'Université McGill, et directrice du Centre de recherche sur le cancer Rosalind & Morris Goodman. Elle est membre de la Société royale du Canada, professeure distinguée James McGill et titulaire de la Chaire de recherche Diane et Sal Guerrera en génétique du cancer.

Auparavant, elle a été directrice du Groupe d'oncologie moléculaire au Centre universitaire de santé McGill (de 2006 à 2008), directrice scientifique de l'Institut du cancer des IRSC (de 2008 à 2013) et coprésidente de l'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer (de 2008 à 2010).

Morag Park détient un doctorat en carcinogenèse virale de l'Institut de virologie du Conseil de recherche en Écosse.



Angela Pearson

Début du second mandat : 28 avril 2021

Fin du second mandat : 27 avril 2024

Angela Pearson est professeure agrégée au Centre Armand-Frappier de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Elle s'est jointe au corps professoral de l'INRS en 2004, où elle était chercheuse-boursière du Fonds de recherche en santé du Québec.

Angela Pearson détient un doctorat en génétique moléculaire et médicale de la University of Toronto.



Lyne Sauvageau

Début du premier mandat : 28 avril 2021

Fin du premier mandat : 27 avril 2024

Lyne Sauvageau est présidente-directrice générale de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail depuis août 2019.

Elle a œuvré à l'Université du Québec à titre de vice-présidente à l'enseignement et à la recherche entre 2011 et 2019. Elle a occupé diverses fonctions au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, dont celle de vice-présidente aux programmes, de 2002 à 2010. Elle a été présidente de l'Acfas de 2018 à 2021.

Lyne Sauvageau détient un doctorat en santé publique de l'Université de Montréal.



Nathalie Tremblay

Début du second mandat : 1^{er} novembre 2020

Fin du second mandat : 31 octobre 2023

Nathalie Tremblay est présidente de Gestion Neve depuis 2003.

Elle a été présidente-directrice générale de la Fondation du cancer du sein du Québec de 2015 à 2020 et directrice du financement de l'Orchestre symphonique de Montréal de 2013 à 2015. Elle est également cofondatrice de Bernard Voyer explorateur Inc.

Elle siège au conseil d'administration de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Nathalie Tremblay est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et doctorante à l'Université de Strasbourg en économie de l'innovation dans le domaine des sciences de la vie et technologie de la santé.

OBSERVATEUR DU MEIE

Mathieu Gervais

Sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation

Nommé le 30 septembre 2020

OBSERVATRICE DU MSSS

Julie Couture

Directrice de la recherche et de la coordination interne

MSSS

Nommée le 28 avril 2021

Comités statutaires du conseil d'administration

Le conseil d'administration confie des mandats particuliers à cinq comités statutaires, à savoir le comité de gouvernance et des ressources humaines, le comité des programmes, le comité d'audit, le comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique, et enfin, le comité intersectoriel étudiant. Le comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique et le comité intersectoriel étudiant sont composés de membres externes.

Membres du comité intersectoriel étudiant au 31 mai 2024

Mathilde Jutras	Présidente du comité et membre du conseil d'administration du FRQNT
Yan Bertrand	Vice-président du comité et membre du conseil d'administration du FRQS
David Carpentier	Vice-président du comité et membre du conseil d'administration du FRQSC
Catherine Cimon-Paquet	Membre du comité des programmes du FRQSC
Maëlle Corcuff	Membre du comité des programmes du FRQS
Marie-Violaine Dubé-Ponte	Membre du comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique du FRQS
Gabrielle Duguay	Membre du comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique du FRQSC
Lawrence Labrecque	
Samuel Leduc-Frenette	
Virginie Houle	
Félix Proulx-Giraldeau	Membre du comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique du FRQNT
Simone Têtu	Membre du comité des programmes du FRQNT

Participation des membres aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'administration et de ses comités

Membres au 31 mai 2024	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et des ressources humaines	Comité des programmes	Comité d'audit	Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique	Comité intersectoriel étudiant
Rémi Quirion	7/7 (président)	5/5 (président)	-	3/5	-	-
Marie-Ève Blackburn	7/7	-	4/4	-	-	-
Yan Bertrand	5/5	-	-	-	-	5/5
Manon Boily	5/5	4/5	-	-	-	-
Vincent Dumez*	2/7	2/5	2/4	-	-	-
Chantal Guillemette	7/7	-	-	4/5	1/2	-
Bartha Knoppers	3/5	-	-	-	2/2 (présidente)	-
Carole Jabet	7/7	5/5	4/4 (présidente)	5/5	2/2	-
José A. Morais	4/7	-	2/4	-	-	-
Morag Park	7/7	-	2/4	-	-	-
Angela Pearson	7/7	-	-	5/5	-	-
Patrice Roy	7/7	5/5	-	-	2/2	-
Lyne Sauvageau	5/7	-	-	5/5	-	-
Nathalie Tremblay	7/7	-	-	5/5 (présidente)	-	-

*Congé sabbatique en 2023-2024

Formations

Une capsule de formation d'une quinzaine de minutes sur les sciences citoyennes a été envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration. De plus, les membres ont été sondés sur leurs intérêts et besoins en matière de formation.

Responsabilités du conseil d'administration

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mai 2024, le **conseil d'administration** a tenu cinq séances ordinaires, deux séances extraordinaires et une réunion d'information. Il a adopté par résolution :

- Les plans d'action 2023-2024 et 2024-2025 du FRQS (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines), ainsi que les budgets 2023-2024 et 2024-2025 (sur recommandation du comité d'audit);
- Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du FRQS (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines) et les états financiers pour l'exercice clos au 31 mars 2023 (sur recommandation du comité d'audit);
- Le plan d'action de développement durable 2023-2028 du FRQS (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines);
- Le plan d'effectif 2023-2024 et celui de 2024-2025 (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines);
- La nomination de membres aux comités statutaires du conseil et au comité sur la conduite responsable en recherche (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines);
- Les révisions apportées aux règles générales communes des FRQ (sur recommandation du comité des programmes et du comité de gouvernance et des ressources humaines), ainsi qu'aux règles et modalités des programmes du FRQS – incluant le programme Transformation, le programme de soutien salarial pour les professionnelles et professionnels de santé et le programme de bourses d'initiation à la recherche en santé au collégial;
- La collecte de données des prévisions budgétaires pluriannuelles du Secrétariat du Conseil du trésor pour le FRQS (sur recommandation du comité d'audit);
- La Politique de gouvernance sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (sur recommandation du comité de gouvernance et des ressources humaines);
- Le rapport du comité intersectoriel étudiant intitulé *L'écoresponsabilité en recherche : constats, solutions et impacts* (sur recommandation du comité intersectoriel étudiant).

Responsabilités des comités statutaires du conseil d'administration

Outre les sujets ayant fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration :

- Le **Comité de gouvernance et des ressources humaines** a participé aux discussions stratégiques entourant l'augmentation de la valeur des bourses, la sécurité en recherche et le projet *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation et matière de recherche*. Il a assuré le suivi de la mise en œuvre du décret 221-2023 pour la rémunération des membres du conseil d'administration. Il a aussi assuré la mise à jour de la stratégie des FRQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et du développement de deux directives : l'une en cas d'incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels et l'autre sur l'application de la Charte de la langue française. Il a également assuré le suivi du développement d'un énoncé de protection des renseignements personnels et confidentiels;
- Le **Comité des programmes** a notamment assuré le suivi du développement de programmes en partenariat, selon une matrice de développement des programmes. Un comité des programmes spécial, composé de trois membres du comité des programmes de chaque Fonds, s'est réuni afin de discuter des règles des programmes de postdoctorat harmonisées;
- Le **Comité d'audit** a notamment examiné les prévisions budgétaires pluriannuelles dans le contexte des compressions budgétaires annoncées en décembre 2023, et a assuré le suivi du budget et du plan d'audit des états financiers par le Vérificateur général du Québec;
- Le **Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique** a discuté des enjeux éthiques entourant l'inclusion des citoyennes et citoyens partenaires dans les demandes de financement;
- Le **Comité intersectoriel étudiant** a contribué aux réflexions des FRQ concernant l'harmonisation des programmes de bourses postdoctorales des FRQ. Il a organisé un webinaire afin de mobiliser le milieu universitaire sur l'écoresponsabilité en recherche et a présenté les pistes d'action de son rapport au personnel des FRQ. Le comité a poursuivi sa rédaction de deux rapports : l'un sur la langue française et l'autre sur la santé psychologique des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs. Ce dernier rapport est alimenté par une consultation menée dans le cadre de l'École d'été de Thèsez-vous.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération des membres du conseil d'administration admissibles en vertu du décret 221-2023, qui prévoit les conditions entourant la rémunération des membres du CA.

Rémunération des membres pour les séances tenues entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière ¹
	Présidence A	Membre B	Présidence C	Membre D		
Yan Bertrand	-	10 600 \$	-	2 100 \$	-	12 700 \$
Patrice Roy		10 600 \$		2 800 \$ ²		13 400 \$
Nathalie Tremblay	-	10 600 \$	3 150 \$	-	-	13 750 \$

¹. Le décret 221-2023 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. Le FRQS a mis en œuvre la rémunération des membres de son CA à compter de la séance de juin 2023. La rémunération annuelle prévue par le décret est répartie en fonction du nombre de séances tenues dans une année, soit quatre séances par CA et par comité statutaire. Ainsi, les membres du CA admissibles touchent 2 650 \$ pour une séance du CA et 700 \$ pour une séance d'un comité. À titre de président ou présidente, les membres du CA admissibles touchent 5 300 \$ pour une séance du CA et 1 050 \$ pour une séance d'un comité. La rémunération est versée en une fois, après que tous les comités statutaires et le CA sont terminés.

². Le membre est à la fois membre du Comité de gouvernance et membre du Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique. Il n'y a eu qu'une seule séance du Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique visée par la rémunération depuis sa mise en œuvre.

Rémunération des membres pour les séances tenues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mai 2024

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière ¹
	Présidence A	Membre B	Présidence C	Membre D		
Yan Bertrand	-	2 650 \$	-	700 \$	-	3 350 \$
Patrice Roy		2 650 \$		-		2 650 \$
Nathalie Tremblay	-	2 650 \$	1 050 \$	-	-	3 700 \$

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	Total
12*	4	0	16

* Une (1) demande d'accès à des documents administratifs a fait l'objet d'un désistement.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification
0 à 20 jours	11	3	0
21 à 30 jours	0	1	0
31 jours et plus	0	0	0
Total	11	4	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi sur l'accès invoquées
Acceptée	4	1	0	47(1) et 57(4)
Partiellement acceptée	4	3	0	1, 14, 22, 23, 24, 37, 47(3), 48, 53, 54 et 57(4)
Refusée	0	0	0	
Autre*	2	0	0	1 et 48

* Sont documentées dans la catégorie « Autre », les demandes irrecevables (article 42 de la Loi sur l'accès, ci-après « LAI »), inapplicables (article 9 LAI) ou redirigées vers un ou d'autres organismes publics (article 48 LAI). Se retrouvent également ici toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (article 1 LAI) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	non
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	n/a
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	oui Annonce lors d'une rencontre du personnel, séances d'information données par l'émissaire, divers courriels envoyés de la part de l'émissaire aux membres du personnel, création d'une section dédiée dans l'intranet.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Directive envoyée au MLF avant le 1 ^{er} juin 2024
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	oui
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	2
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	86 %

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p> <p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p>	<p>oui</p> <p>Séance d'information en direct à tous les membres du personnel (21 juin 2023), séance d'information enregistrée (28 juillet 2023) et rendue disponible dans l'intranet, séance d'information ciblée pour les membres du personnel qui ont pour tâche la négociation d'ententes et de contrats</p>
<p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion, ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français, ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance sont souhaitables.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont exigés ? • sont souhaitables ? 	<p>Exigés : 15</p> <p>Souhaitables : 3</p>
<p>Est-ce que votre organisation a publié cette information sur son site Web dans les trois mois suivant la fin de son année financière?</p>	<p>oui</p>

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>oui</p> <p>Séance d'information en direct à tous les membres du personnel (21 juin 2023), séance d'information enregistrée (28 juillet 2023) et rendue disponible dans l'intranet, séance d'information ciblée pour les membres du personnel qui ont pour tâche la négociation d'ententes et de contrats.</p>

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024



RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (LQ 2024 c. 16), le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec - Santé et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture sont regroupés au 1^{er} juin 2024 au sein du Fonds de recherche du Québec. Les informations à l'égard de cette opération de restructuration sont présentées à la note afférente aux états financiers.

Les états financiers du Fonds de recherche du Québec - Santé (Fonds) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont aucun membre ne fait partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Rémi Quirion, O.C., C.Q., Ph.D., MSRC

Scientifique en chef du Québec



Carole Jabet, Ph.D.

Directrice scientifique

Montréal, le 29 novembre 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de recherche du Québec – Santé (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2024, et l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de 14 mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 14 mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui fait état de la fusion du Fonds et du regroupement de son patrimoine au sein du Fonds de recherche du Québec depuis le 1er juin 2024. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Montréal, le 29 novembre 2024

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024

	31 mars 2024 (12 mois)	31 mai 2024 (14 mois)	31 mars 2023 (12 mois)
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes (note 5)	136 061 054 \$	160 333 565 \$	138 560 003 \$
Intérêts et autres revenus	<u>3 261 000</u>	<u>4 282 925</u>	<u>1 909 137</u>
	<u>139 322 054</u>	<u>164 616 490</u>	<u>140 469 140</u>
CHARGES			
Subventions et bourses octroyées	133 378 773	272 420 264	136 675 908
Fonctionnement (note 6)	<u>7 052 720</u>	<u>8 922 095</u>	<u>6 814 951</u>
	<u>140 431 493</u>	<u>281 342 359</u>	<u>143 490 859</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(1 109 439)	(116 725 869)	(3 021 719)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 496 447</u>	<u>1 090 507</u>	<u>4 112 226</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	<u><u>387 008 \$</u></u>	<u><u>(115 635 362) \$</u></u>	<u><u>1 090 507 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MAI 2024

	<u>31 mai 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	43 544 012 \$	54 213 004 \$
Intérêts courus	198 183	135 087
Subventions à recevoir et autres créances (note 9)	<u>24 246 711</u>	<u>22 510 691</u>
	<u>67 988 906</u>	<u>76 858 782</u>
PASSIFS		
Subventions et bourses à payer	121 819 628	12 899 229
Créditeurs et charges à payer (note 11)	9 092 442	2 363 030
Provision pour allocations de transition (note 14)	340 287	297 771
Apports reportés (note 12)	<u>52 554 963</u>	<u>60 473 686</u>
	<u>183 807 320</u>	<u>76 033 716</u>
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(115 818 414)</u>	<u>825 066</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	49 932	56 189
Immobilisations corporelles (note 13)	<u>133 120</u>	<u>209 252</u>
	<u>183 052</u>	<u>265 441</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)	<u><u>(115 635 362) \$</u></u>	<u><u>1 090 507 \$</u></u>

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :



Daniel Coderre, Ph. D., ASC
Président du conseil d'administration



Raef Gouiaa, MBA, Ph.D., CPA
Président du comité d'audit

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024

	31 mars 2024 (12 mois) Budget	31 mai 2024 (14 mois) Réal	31 mars 2023 (12 mois) Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u>(1 109 439) \$</u>	<u>(116 725 869) \$</u>	<u>(3 021 719) \$</u>
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions	(102 678)	(51 474)	(34 163)
Amortissement	<u>124 468</u>	<u>127 606</u>	<u>164 497</u>
	<u>21 790</u>	<u>76 132</u>	<u>130 334</u>
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE			
Acquisitions	(100 000)	(134 748)	(76 724)
Utilisation	<u>100 000</u>	<u>141 005</u>	<u>159 032</u>
	<u>-</u>	<u>6 257</u>	<u>82 308</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(1 087 649)	(116 643 480)	(2 809 077)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 080 786</u>	<u>825 066</u>	<u>3 634 143</u>
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(6 863) \$</u></u>	<u><u>(115 818 414) \$</u></u>	<u><u>825 066 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024

	31 mai 2024 (14 mois)	31 mars 2023 (12 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice		
Éléments sans incidence sur la trésorerie :	(116 725 869) \$	(3 021 719) \$
Virement des apports reportés	(79 538 440)	(60 521 029)
Amortissement des immobilisations corporelles	127 606	164 497
	<u>(196 136 703)</u>	<u>(63 378 251)</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Intérêts courus	(63 096)	(111 345)
Subventions à recevoir et autres créances	(1 736 020)	(5 734 635)
Subventions et bourses à payer	108 920 399	1 892 687
Créditeurs et charges à payer	6 733 619	785 842
Provision pour allocations de transition	42 516	60 781
Apports reportés	71 619 717	81 218 481
Charges payées d'avance	6 257	82 308
	<u>185 523 392</u>	<u>78 194 119</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(10 613 311)</u>	<u>14 815 868</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(55 681)	(52 995)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(10 668 992)	14 762 873
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>54 213 004</u>	<u>39 450 131</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)	<u><u>43 544 012 \$</u></u>	<u><u>54 213 004 \$</u></u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts encaissés	3 272 578 \$	904 040 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE DE QUATORZE MOIS CLOS LE 31 MAI 2024

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de recherche du Québec - Santé (Fonds) est institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1) (la Loi). Le Fonds a pour fonction de promouvoir et d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé.

Un décret de 2016 prévoit que, à l'égard de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, les fonctions du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie prévues à la Loi ont été confiées au ministre de l'Économie et de l'Innovation.

En vertu de l'article 23 de la Loi, le Fonds de recherche du Québec - Santé est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

L'article 33 de la Loi mandate le scientifique en chef du Québec de l'administration des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles des Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS), Nature et technologies (FRQNT) et Société et culture (FRQSC). Les services administratifs des trois Fonds de recherche sont regroupés depuis le 1^{er} avril 2012.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la répartition des frais de fonctionnement communs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en monnaies étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les intérêts courus ainsi que les subventions à recevoir et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les subventions et bourses à payer ainsi que les créditeurs et charges à payer, à l'exception de certains avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les revenus de subventions qui sont des paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées sous le poste « Apports reportés » lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les subventions affectées à l'octroi de subventions et de bourses sont comptabilisées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Subventions et bourses octroyées

Les subventions et bourses octroyées sont comptabilisées aux résultats lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provisions pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation au sujet de la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, le Fonds estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Aucun calcul d'actualisation au sujet de la provision pour maladie n'est jugé nécessaire, car les congés de maladie accumulés par les employés en fin d'exercice seront payés au cours de l'exercice suivant.

Provision pour allocations de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées à la valeur courante. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier de bureau et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Développement informatique	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (LQ 2024 c. 16), le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec - Santé et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (les « Fonds ») sont fusionnés le 1^{er} juin 2024 au sein du Fonds de recherche du Québec. À compter de cette date, leurs patrimoines n'en forment alors qu'un seul qui est celui du Fonds de recherche du Québec. Les droits et les obligations des Fonds deviennent les droits et les obligations du Fonds de recherche du Québec et ce dernier devient partie à toute procédure à laquelle était partie l'un ou l'autre des Fonds.

Les actifs et les passifs des Fonds sont transférés au Fonds de recherche du Québec le 1^{er} juin 2024.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3400, *Revenus*

Le 1^{er} avril 2023, le Fonds a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- Le Fonds doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque le Fonds a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Fonds doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque le Fonds détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	31 mai 2024 (14 mois)	31 mars 2023 (12 mois)
Paiements de transfert - Apparentés sous contrôle commun		
Sans modalité		
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	81 563 000 \$	78 871 033 \$
Avec modalités		
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	42 793 566	29 465 758
Régie de l'assurance maladie du Québec	22 000 000	22 850 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	9 405 006	4 874 397
Ministère de l'Enseignement supérieur	1 267 098	676 089
Société du Palais des congrès de Montréal	25 002	29 168
	<u>75 490 672</u>	<u>57 895 412</u>
Subventions du secteur privé et autres		
Avec affectations		
Merck	1 035 952	721 311
Fondation du cancer du sein du Québec	460 000	220 000
Janssen	434 078	-
Parkinson Québec	268 157	148 232
GlaxoSmithKline	250 002	-
Pfizer	250 002	-
Fondation de l'Association des radiologistes du Québec	227 166	188 500
Fondation des étoiles	130 954	14 500
Société québécoise de néphrologie	75 000	30 000
Fondation Graham Boeckh	67 462	66 667
Fondation des maladies du cœur du Québec	34 167	35 393
Société québécoise d'hypertension artérielle	20 000	20 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	-	139 580
Bureau de coopération interuniversitaire	-	75 000
Fondation Antoine-Turmel	-	50 000
AstraZeneca Canada	-	28 125
Bristol Myers Squibb	-	28 125
Roche Hoffmann	-	28 125
Autres	26 953	-
	<u>3 279 893</u>	<u>1 793 558</u>
	<u>160 333 565 \$</u>	<u>138 560 003 \$</u>

6. FONCTIONNEMENT

				31 mai 2024 (14 mois)	31 mars 2023 (12 mois)
	Charges encourues par le FRQS	Moins : Charges remboursées par les autres Fonds	Plus : Charges remboursées aux autres Fonds		
Traitements et avantages sociaux	7 335 224 \$	(2 673 441) \$	1 770 457 \$	6 432 240 \$	5 026 922 \$
Honoraires professionnels	1 014 033	(427 694)	123 773	710 112	458 815
Loyer et assurances	968 987	(417 799)	121 079	672 267	567 502
Déplacements et séjours	732 286	(356 624)	86 170	461 832	222 412
Fournitures et approvisionnement	257 810	(84 341)	91 005	264 474	210 779
Entretien et licences	62 466	(40 876)	231 974	253 564	164 024
Amortissement des immobilisations corporelles	127 606	- -	-	127 606	164 497
	<u>10 498 412 \$</u>	<u>(4 000 775) \$</u>	<u>2 424 458 \$</u>	<u>8 922 095 \$</u>	<u>6 814 951 \$</u>

Charges de fonctionnement de services administratifs communs :

Les charges de fonctionnement des services administratifs communs des Fonds de recherche sont réparties selon des clés de répartition approuvées annuellement par chacun des conseils d'administration. La part des frais communs d'un Fonds doit refléter l'utilisation réelle des ressources qu'il mobilise.

Poste	Clés de répartition	FRQS		FRQNT		FRQSC	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023
Traitements et avantages sociaux	En fonction des effectifs des directions scientifiques	32,59%	32,59%	31,11%	31,11%	36,30%	36,30%
Loyers et assurances	En fonction des effectifs respectifs des directions scientifiques ajustés par:						
	Un partage uniforme des effectifs des services partagés travaillant au bureau de Montréal	57,01%	58,96%	19,63%	18,60%	23,36%	22,44%
	Un partage uniforme des effectifs des services partagés travaillant au bureau de Québec	16,34%	15,82%	40,86%	41,14%	42,80%	43,04%
Honoraires professionnels, entretien, licences, fournitures et approvisionnement	En fonction des effectifs respectifs des directions scientifiques ajustés par un partage uniforme des effectifs des services partagés	32,95%	32,95%	32,19%	32,19%	34,86%	34,86%
Déplacements et séjours	À parts égales	33,34%	33,34%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

7. DÉFICIT CUMULÉ

Le déficit de l'exercice de quatorze mois clos le 31 mai 2024 est principalement attribuable à l'octroi, en avril 2024, de subventions et bourses du Fonds pour lesquelles le financement est octroyé dans l'exercice financier subséquent.

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>31 mai 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Encaisse	1 429 634 \$	39 098 820 \$
Équivalents de trésorerie :		
Certificat de placement garanti (CPG)	2 050 000	8 045 000
Fonds communs de placement (FCP)	<u>40 064 378</u>	<u>7 069 184</u>
	<u>43 544 012 \$</u>	<u>54 213 004 \$</u>

Au 31 mai 2024, les équivalents de trésorerie sont constitués d'un certificat de placement garanti (CPG) portant intérêt à un taux de 4,75 % (2023: 2,40 %), rachetable en tout ou en partie à tout moment et échéant en décembre 2024 (2023: septembre 2023). Les équivalents de trésorerie sont aussi constitués d'unités de fonds communs de placement (FCP) à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés chaque mois sous forme de distributions réinvesties dans le FCP. Au 31 mai 2024, les unités portaient un taux d'intérêt annuel de 4,75 % (2023: 4,35 %).

9. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>31 mai 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Apparentés sous contrôle commun		
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	10 000 000 \$	4 000 000 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux	6 657 455	12 145 000
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	3 135 366	1 657 171
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	2 357 366	1 064 474
Ministère de l'Enseignement supérieur	1 240 000	2 460 000
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	70 000	-
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	35 000	-
Taxes à la consommation à recevoir	23 330	16 107
Autres	<u>728 194</u>	<u>1 167 939</u>
	<u>24 246 711 \$</u>	<u>22 510 691 \$</u>

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds est autorisé par décret du gouvernement à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2026, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 20 000 000 \$, conditionnellement à ce que l'encours des emprunts à court terme ou par marge de crédit soit ramené à zéro à la fin de chaque exercice financier. Au 31 mai 2024 et au 31 mars 2023, la facilité de crédit est inutilisée.

Le Fonds dispose d'une marge de crédit de 5 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 0,50 % (2023: taux préférentiel plus 0,50 %) garantie par les subventions à recevoir du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie y compris les intérêts et autres revenus provenant de celles-ci, les sûretés réelles ou personnelles garantissant ces créances et les sommes d'argent provenant de leur perception, et ce, jusqu'en septembre 2030. Au 31 mai 2024 et au 31 mars 2023, cette marge de crédit est inutilisée.

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>31 mai 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Apparentés sous contrôle commun		
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	4 973 896 \$	651 085 \$
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	2 918 386	405 639
Traitements et avantages sociaux	1 107 780	895 765
Fournisseurs et autres créditeurs	<u>92 380</u>	<u>410 541</u>
	<u>9 092 442 \$</u>	<u>2 363 030 \$</u>

12. APPORTS REPORTÉS

	<u>31 mai 2024</u>		
	Apparentés sous contrôle commun	Secteur privé et autres	Total
Solde au début	56 926 501 \$	3 547 185 \$	60 473 686 \$
Apports de l'exercice	68 618 830	3 000 887	71 619 717
Virements aux revenus de subventions	(75 490 672)	(3 279 893)	(78 770 565)
Virements aux revenus de gestion	(416 375)	(351 500)	(767 875)
Solde à la fin	<u>49 638 284 \$</u>	<u>2 916 679 \$</u>	<u>52 554 963 \$</u>

	<u>31 mars 2023</u>		
	Apparentés sous contrôle commun	Secteur privé et autres	Total
Solde au début	37 190 923 \$	2 585 311 \$	39 776 234 \$
Apports de l'exercice	77 797 399	3 090 232	80 887 631
Transfert d'apports	330 850	-	330 850
Virements aux revenus de subventions	(57 895 412)	(1 793 558)	(59 688 970)
Virements aux revenus de gestion	(497 259)	(334 800)	(832 059)
Solde à la fin	<u>56 926 501 \$</u>	<u>3 547 185 \$</u>	<u>60 473 686 \$</u>

Ces apports reportés représentent des ressources inutilisées qui, en vertu de stipulations (ou modalités) ou d'affectations externes prescrites aux ententes, sont destinées à l'octroi de subventions et de bourses.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 mai 2024				
	Mobilier de bureau et équipement	Équipement informatique	Améliorations locatives	Développement informatique	Total
Coût					
Solde au début	93 424 \$	598 553 \$	334 217 \$	1 097 720 \$	2 123 914 \$
Acquisitions	1 879	46 554	-	3 041	51 474
Radiations	-	-	-	(5 051)	(5 051)
Solde à la fin	95 303 \$	645 107 \$	334 217 \$	1 095 710 \$	2 170 337 \$
Amortissement cumulé					
Solde au début	86 594 \$	545 508 \$	334 217 \$	948 343 \$	1 914 662 \$
Amortissement de l'exercice	4 754	46 097	-	76 755	127 606
Radiations	-	-	-	(5 051)	(5 051)
Solde à la fin	91 348 \$	591 605 \$	334 217 \$	1 020 047 \$	2 037 217 \$
Valeur comptable nette	3 955 \$	53 502 \$	- \$	75 663 \$	133 120 \$

	31 mars 2023				
	Mobilier de bureau et équipement	Équipement informatique	Améliorations locatives	Développement informatique	Total
Coût					
Solde au début	91 038 \$	595 105 \$	334 217 \$	1 075 609 \$	2 095 969 \$
Acquisitions	2 386	3 448	-	28 329	34 163
Radiations	-	-	-	(6 218)	(6 218)
Solde à la fin	93 424 \$	598 553 \$	334 217 \$	1 097 720 \$	2 123 914 \$
Amortissement cumulé					
Solde au début	80 399 \$	500 120 \$	334 217 \$	841 647 \$	1 756 383 \$
Amortissement de l'exercice	6 195	45 388	-	112 914	164 497
Radiations	-	-	-	(6 128)	(6 218)
Solde à la fin	86 594 \$	545 508 \$	334 217 \$	948 343 \$	1 914 662 \$
Valeur comptable nette	6 830 \$	53 045 \$	- \$	149 377 \$	209 252 \$

Au 31 mai 2024, le poste « Crédeurs et charges à payer » n'inclut aucun montant lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles (31 mars 2023: 4 207 \$).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les employés du Fonds participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est resté stable à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 349 767 \$ (2023: 328 540 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Au 31 mai 2024, la charge de l'exercice s'élève à 25 969 \$ (2023: 32 811 \$).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Subventions et bourses

Au 31 mai 2024, les obligations du Fonds sont de 200 458 709 \$ (2023: 99 824 068 \$) à l'égard des subventions et bourses, et ce, jusqu'en mars 2031. Ces obligations représentent uniquement les engagements du Fonds et non ceux de ses partenaires externes. Les obligations sont conditionnelles au respect des critères d'admissibilité par les bénéficiaires. L'octroi d'une subvention ou d'une bourse et les montants des exercices subséquents demeurent conditionnels à la décision du conseil d'administration du Fonds en fonction de ses priorités stratégiques. Le cas échéant, les octrois peuvent être modifiés, revus ou annulés par le conseil d'administration, et ce, sans préavis.

Les versements futurs exigibles au cours des prochains exercices à l'égard des subventions et des bourses s'établissent comme suit :

2025	- \$
2026	97 678 584
2026	75 788 142
2027	24 925 316
2028	833 334
2030	833 333
2031	400 000
	<hr/>
	200 458 709 \$
	<hr/>

16. APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du scientifique en chef du Québec, de la directrice scientifique du Fonds, des autres membres du conseil d'administration ainsi que de la directrice générale.

Le Fonds agit à titre d'intermédiaire en vue de l'administration de programmes conjoints de subventions et de bourses pour le compte du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et pour le compte du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Au 31 mai 2024, le Fonds a ainsi versé 6 681 992 \$ en subventions et bourses pour le compte du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (2023 : 3 904 631 \$) et 5 407 296 \$ pour le compte du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (2023 : 3 293 946 \$). Ces opérations ne sont pas comptabilisées à l'état des résultats et du déficit cumulé.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est lié au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie. Les instruments financiers qui exposent le Fonds à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts courus et des subventions à recevoir et autres créances à l'exception des taxes à la consommation à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux intérêts courus est réduit au minimum par la politique du Fonds d'investir auprès d'institutions financières réputées. Le Fonds est peu exposé au risque de crédit sur ses subventions à recevoir et autres créances de 24 223 381 \$ (2023: 22 494 584 \$) puisque celles-ci sont à recevoir en grande partie d'apparentés sous contrôle commun lesquelles sont des entités gouvernementales.

Au 31 mai 2024 et au 31 mars 2023, le Fonds n'a aucune créance en souffrance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'entité considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le Fonds est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

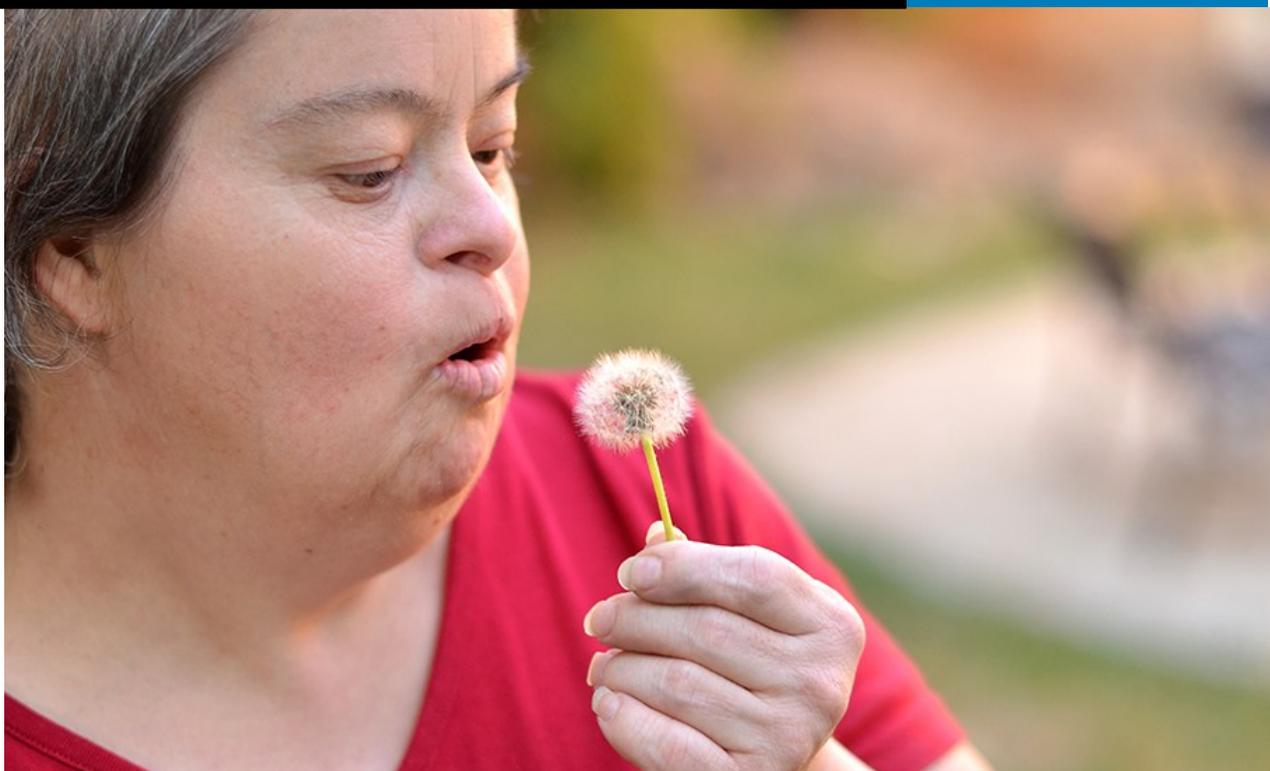
Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt sur sa marge de crédit et sur les flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie à taux variables. Le Fonds juge qu'il est peu exposé au risque de taux d'intérêt.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

ANNEXE



ANNEXE

Acronymes

Acfas	Association francophone pour le savoir
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CA	Conseil d'administration
CESI	Création d'entreprise scientifique et innovante
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CGEN	Plateforme nationale canadienne de séquençage et d'analyse du génome
CIFAR	Institut canadien de recherches avancées
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique du Maroc
CoARA	Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche
CPA	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
CPG	Certificats de placement garanti
CQDM	Consortium québécois sur la découverte du médicament
CRABE	Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DORA	Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche
ETC	Équivalents temps complet
FCP	Fonds communs de placement
FIR	Frais indirects de recherche
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
FRQS	Fonds de recherche du Québec – Santé
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
GA4GH	Global Alliance for Genomics and Health
HSO	Health Standards Organization
IA	Intelligence artificielle
ICRA	Institut canadien de recherches avancées
IFQM	Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime
INGSA	Réseau international sur le conseil scientifique aux gouvernements
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IRCM	Institut de recherches cliniques de Montréal
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISM	Initiative stratégique en santé mentale
L2M	Lab2Market
LAI	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>
MAIN	Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec
MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBVIA	Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
OMHS	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

ONA	Observatoire national de l'amiante
P3G	Projet public de génomique des populations
PLE	Politique linguistique de l'État
RIISQ	Réseau inondations intersectoriel du Québec
RIFS-IPO	World Climate Research Programme's Regional Information for Society International
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RRAS	Régime de retraite de l'administration supérieure
RREGOP	Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
RRPE	Régime de retraite du personnel d'encadrement
RUISSS	Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux
SEAO	Système d'appel d'offres du gouvernement
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SPPRUL	Syndicat des professionnelles et des professionnels de recherche de l'Université Laval
SQRI	Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
SRAP	Stratégie de recherche axée sur le patient
SSA	Système de santé apprenant
TNCM	Troubles neurocognitifs majeurs
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi

frq.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux

Les Fonds de recherche du Québec    

frq.gouv.qc.ca/sante | @FRQS 

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6 | 514 873-2114

Fonds de recherche
Santé
Québec 